



ÉDUC'
ACTION

Janvier 2010 - N° 104 - Prix 1 Euro

PERSPECTIVES

éducation formation



La CGT

rassemblée et combattive!

Sommaire

p. 3 - Édito

p. 4/5
49^e Congrès confédéral

p. 6/7
Action / Budget / Revalorisation

p. 8
Formation

p. 9
Réforme du Lycée

p. 10/11
Voie professionnelle / Amiante

p. 12
Premier degré

p. 13
Collège / Violence scolaire

p. 14/15
Autonomie

p. 16
Page pratique

p. 17
Rencontre...

p. 18/19
Ya d' l'écho

p. 20/21
Accord santé / Retraités

p. 22 / 23
Métier / Lire

p. 24
Coordonnées académiques

Identité nationale :

un débat nauséabond et scandaleux

Le débat nauséabond sur l'identité nationale actuellement en cours pourrait trouver des débouchés dans l'École. En effet, même si le ministre n'ordonnera pas la mise en place obligatoire de ce débat dans l'école, il souhaite qu'il ait lieu dans le cadre de l'ECJS. Une fois de plus, Chatel agit plus en porte parole du gouvernement et de sa politique qu'en ministre de l'Éducation nationale.

Ce n'est pas la première fois qu'on se sert de l'école en tant qu'Institution comme relais d'une politique gouvernementale. Cette instrumentalisation n'est pas acceptable, qui plus est à quelques mois d'une échéance électorale.

Affirmer la nécessité d'un débat sur l'identité nationale, et donc quelque part sur l'intégration, revient à dire qu'aujourd'hui la société française fonctionnerait mal à cause du problème de cette "intégration". Cette conception est non seulement fautive mais aussi un moyen électoraliste pour gagner des voix sur l'extrême droite. Faire entrer dans l'école le débat de cette façon -et notamment dans les collèges, lycées et LP des quartiers populaires- est une provocation envers les jeunes. Elle viserait à conforter ceux qui pensent qu'aujourd'hui le communautarisme est la règle.

Depuis trois ans, ce gouvernement expulse par charters des sans-papiers vers un pays en guerre, autorise et même cautionne la présence de très jeunes enfants en centre de rétention, fait du chiffre sur les reconduites à la frontière, sépare des familles par des expulsions brutales, bref mène une politique sans merci contre les sans-papiers via son ministre de l'immigration. Aujourd'hui, alors qu'il ne cesse de stigmatiser immigrés et étrangers avec cette politique, il entretient le mépris et la confusion en la jouant "qu'est-ce qui nous rassemble ?" alors qu'il martèle en permanence "qu'est-ce qui nous sépare ?".

A l'opposé de ces conceptions, la CGT Educ'action défend des valeurs de solidarité et de fraternité qui vont au-delà du concept étriqué de nation. Elle se place ainsi au cœur de l'action du RESF. Au-delà même, c'est la CGT tout entière qui défend les sans-papiers actuellement en grève pour obtenir leur régularisation, et qui refuse de participer à ce faux débat.

Samuel Serre

Signez les appels (en ligne sur notre site) :

- "Nous exigeons la suppression du ministère de l'Identité nationale et de l'Immigration"
- "Nous ne débattons pas".



A remettre à un militant CGT ou à renvoyer à l'adresse ci-dessous



PEF 104

Je souhaite : me syndiquer prendre contact

Nom Prénom

Adresse personnelle

Code postal Commune

Grade ou corps Discipline

Établissement

Code postal Commune

Tél E-mail

CGT Educ'action - 263, rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex - Tél. : 01 48 18 81 47 - e-mail : unsen@ferc.cgt.fr



Syndicat de la
Presse Sociale

Directrice de publication et Rédactrice en chef : Nicole Hennache - Maquette : Annie Balbach - Périodicité : bimestrielle

CPA : 0610 S 07375 - ISSN : 1250 - 4270 - Imprimerie IMPROFFSET - Viry Chatillon (91)

Union Nationale des Syndicats de l'Éducation Nationale CGT EDUC'ACTION

263, rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex - tél. : 01 48 18 81 47 - télécopie : 01 49 88 07 43

e-mail : unsen@ferc.cgt.fr - Internet : www.unsen.cgt.fr

Editorial

L'avenir nous appartient !

*Catherine Perret,
Co-secrétaire générale*



Traditionnellement, cette période de l'année est consacrée aux rétrospectives. 2010 n'échappe pas à la règle : reculs sociaux, salaires bloqués, explosion du chômage, des inégalités, attaques contre le droit du travail, le repos dominical, violences managériales, précarité de l'emploi comme du logement, stigmatisation des immigrés, des étrangers à travers le débat de la honte nationale...

Tous les ingrédients sont distribués pour faire des citoyens, des salariés muselés.

L'ensemble des services publics -la Poste en particulier, malgré une votation citoyenne très majoritaire- sont menacés. Garants de l'égalité des droits, ce sont des instruments que le gouvernement doit casser pour imposer sa loi.

Notre secteur, éducation et formation, a été particulièrement touché : toujours plus de suppressions d'emplois, disparition de la formation initiale, fragilisation des réseaux d'aide (RASED...) et de la remédiation à la difficulté scolaire, liquidation de 30 000 EVS (emplois vie scolaire), démantèlement des cursus généraux, technologiques et professionnels des lycées, mise en concurrence et externalisation de l'orientation et de la formation pour adulte à travers, notamment, la mise à mort de l'AFPA, des GRETA...

Le tragique fait divers au lycée D. Milhaud du Kremlin Bicêtre (94) rappelle, au contraire, l'urgence du retour des moyens publics pour mener une véritable politique de prévention, d'éducation et de protection de l'enfance.

Ce gouvernement agit à un rythme effréné pour faire disparaître tout espoir de mobilité, mixité et progrès social.

Demain, ce sont le système de retraite par répartition et l'ouverture du droit à 60 ans qui sont menacés.

Il s'agira, pour imposer d'autres choix de société, d'agir ensemble. C'est le défi qu'a décidé de relever le 49^e congrès de la CGT.

Cette orientation est impérative : parvenir à construire des luttes au-delà de nos spécificités professionnelles, des actions communes autour d'une plate-forme revendicative transversale, de la porter auprès des autres organisations syndicales.

Cela est de la responsabilité de la CGT, première confédération du pays.

Chacun d'entre nous s'implique déjà beaucoup au quotidien.

Faisons en sorte de dépasser nos problématiques propres pour bâtir, avec les autres salariés, des propositions alternatives capables de nourrir le débat politique.

L'action interprofessionnelle sur les services publics, programmée au 49^e congrès de la CGT, va dans ce sens. Donnons-lui du corps, de la crédibilité, des perspectives...

Nous souhaitons à toutes et tous, tradition oblige, d'être assez forts pour faire vivre notre idéal de laïcité et de justice sociale.

Montreuil, le 12 janvier 2010



Ph. Kugler

À Nantes, l'ensemble des syndicats de la CGT a réélu B. Thibault au mandat de Secrétaire général pour trois ans. Le congrès a confirmé l'activité et l'orientation de notre confédération à une large majorité (tableau ci-dessous).

Le rapport d'ouverture a donné le ton d'une CGT traçant l'analyse du contexte économique et social et des perspectives d'action pour les semaines à venir. Fidèle à ses valeurs, elle a réaffirmé sa volonté de construire patiemment l'unité la plus large des travailleurs, sans exclusive, de poursuivre la convergence, dans une articulation plus manifeste entre les revendications professionnelles et territoriales. Il y a d'ailleurs nécessité pour nous, militants et syndiqués du secteur Éducation CGT, de faire le point sur notre implication interprofessionnelle dans les UL, les UD, dans la participation à l'organisation des salariés des secteurs les plus fragiles : PME, commerce, sans papiers, jeunes entrant sur le marché du travail...

La motion d'actualité nous engage, dès aujourd'hui, à convaincre plus massivement que le travail, sa revalorisation, sa vocation à être utile socialement pour répondre aux besoins humains, doivent être une priorité à imposer au gouvernement.

C'est le sens des campagnes revendicatives nationales et internationales (action européenne le 24 mars) sur salaires, pouvoir d'achat, emploi et retraites.

Le congrès a pris également une décision importante, notamment dans notre secteur, celle de lancer interprofessionnellement, tous ensemble, une campagne nationale pour "promouvoir la place et le développement des services publics".

Éducation, santé, communication, refus de la marchandisation, aménagement du/des territoire(s), développement économique..., voilà des éléments à conjuguer pour combattre "la crise". Les citoyens ont, dans ce contexte socio-économique, encore plus besoin de services publics, d'emplois publics pour répondre à l'enjeu de la relance industrielle (poursuite des actions, notamment du 22 octobre).

Bien sûr, les congressistes ont aussi dit leurs interrogations [c'est nécessaire en congrès], notamment sur les questions de retraites, de la loi sur la représentativité ou le contenu du "développement humain durable". Ce dernier apparaît encore trop vague pour beaucoup. Toutefois, la table ronde sur ce thème, organisée avec des invités internationaux, du COSATU d'Afrique du Sud au KSBSI d'Indonésie, a fait percevoir la nécessité d'une analyse globale, les attentes d'un développement harmonieux Nord/Sud, l'urgence de l'Union des travailleurs dans la tourmente de la mondialisation, l'obligation pour chacun de nous, citoyens des pays riches, de préserver et d'aider à valoriser les richesses environnementales des pays les plus pauvres.

"Ce n'est pas à la force des décibels que l'on reconnaît celle de l'argumentation"
H. Krasucki

L'intervention de Guy Ryder (SG de la CSI¹ dont est membre la CGT), très applaudie, a rappelé la richesse de l'Internationalisme, valeur fondatrice à la CGT. Son discours est apparu plus offensif : "Il est temps aussi de donner corps à une vieille ambition française : une taxe sur les transactions financières. Pas faisable, selon certains. Dangereux, selon d'autres. Mais réaliste selon nous (CSI), nécessaire et juste".

De nombreux autres débats m'ont passionnée, en particulier sur les jeunes et la place de la jeunesse aujourd'hui dans la société et à la CGT : question centrale pour notre secteur, enjeu majeur pour le syndicalisme. Les témoignages ont été riches, quant à leurs difficultés à entrer dans le monde du travail (précarité, chômage, temps partiel, stages favorisant l'exploitation...).

Les congressistes ont perçu l'importance d'une formation professionnelle reconnue (renvoyant aux risques de la réforme du Bac pro 3 ans), l'exigence d'une culture commune et la justesse de la revendication CGT de l'obligation scolaire jusqu'à 18 ans.

Le débat a aussi montré les difficultés rencontrées par les jeunes, en général, pour rencontrer la CGT. Cela doit interroger sur la qualité de notre vie syndicale : une CGT plus accessible, plus ouverte au dialogue, plus respectueuse de la démocratie, plus attentive à ce que disent les autres...

Cela renvoie à une orientation majeure du congrès, l'évolution de l'outil syndical, afin qu'il soit plus en phase avec les attentes et les besoins des salariés, plus adapté pour faire aboutir nos revendications. À suivre...

Un congrès empli d'émotions avec l'arrivée des Travailleurs sans papiers, émanation des 6 000 grévistes regroupés et [c'est eux qui le disent] surtout aux côtés de la CGT. Traoré Modobo, leur porte parole, a impressionné par la qualité de sa réflexion syndicale, sa détermination, sa volonté d'unité de tous les travailleurs...

Un congrès plein d'émotions pour moi, particulièrement, élue à la direction confédérale (CE). J'aurai la difficile tâche de mettre en œuvre les orientations votées pour les trois ans à venir, enjeu impressionnant... mais quelle belle aventure !

Pour conclure sur la place des femmes à la CGT, je citerai cette phrase d'un congressiste : "Les femmes n'ont pas besoin de prouver leurs compétences, elles ont juste besoin qu'on ne les empêche pas de les exercer".

Catherine Perret

¹ Confédération syndicale internationale

	Votes POUR
• Rapport d'activité :	71,3 %
• Rapport financier :	95,5 %
• Document d'orientation :	73,3 %
• Résolutions :	
n° 1 :	72,6 %
n° 2 :	83,0 %
n° 3 :	72,10 %
n° 4 :	74 %
n° 5 :	72,60 %
n° 6 :	74,10 %
n° 7 :	74 %

plus collective et plus combattive !

Depuis 2002, sous le coup de toutes les politiques libérales menées contre l'école, près de 100 000 emplois, dont 45 000 d'enseignants, ont été détruits. Pour l'année 2010, ce sont 16 500 suppressions d'emplois qui sont annoncées.

Dans le privé, on appellerait cela un plan de licenciement de masse.

En même temps, il y a eu une explosion de la précarité sous toutes ses formes. L'ensemble des réformes depuis des années n'est guidé que par la volonté de détruire l'emploi et de réduire le droit fondamental à l'éducation.

Cette politique a des conséquences désastreuses pour les salariés de l'école, bien sûr, mais aussi contre la jeunesse.

Ainsi 130 000 jeunes sortent du système éducatif sans aucun

diplôme. Si on ramène ce chiffre au niveau d'une génération scolaire,

soit 10 ans, il s'agit d'environ 1 500 000 jeunes qui n'ont strictement aucun avenir si rien ne change dans l'ordre social. Ce sont 1 500 000 jeunes qui, après avoir connu l'exclusion scolaire, connaîtront l'exclusion du travail.

Le tableau est donc très noir mais il reste beaucoup à perdre.

Dans le document d'orientation il est affirmé que nous devons porter des propositions alternatives avec un contenu social transformateur, et cela dans une démarche unitaire. Le texte a même évolué en proposant d'avancer des propositions alternatives concrètes.

Alors, chiche, engageons nous résolument dans des propositions alternatives car, sans perspective qui donne de l'espoir aux salariés et aux jeunes, les résistances risquent bien d'être vaines.

S'engager résolument dans des propositions alternatives...

Concernant la jeunesse, proposer une alternative, c'est affirmer le droit à l'éducation pour tous les jeunes jusqu'à au moins 18 ans. C'est affirmer que l'école doit être ouverte à tous mais fermée au patronat et à ses intérêts.

Affirmer des alternatives, c'est s'engager dans des pratiques unitaires avec d'autres organisations syndicales.

S'engager dans ces pratiques, cela se fait aussi en bas dans les lieux de travail. C'est ce que nous avons entrepris avec la FSU sur les questions de droit à l'éducation dans le Finistère, sur une école de progrès pour tous.

Discuter d'alternative, c'est bâtir avec des équipes syndicales d'autres organisations, des propositions concrètes qui permettent d'espérer et de donner du sens aux batailles.

Construire des pratiques unitaires doit s'inspirer de ce qui s'est fait en Guade-

loupe notamment en construisant un cadre unitaire fondé sur des revendications uniformes de salaires, de création d'emplois, par exemple.

Le congrès doit donner un signal fort en montrant que la division n'est pas inscrite dans le marbre. Cette unité doit être fondée sur une volonté d'élaboration d'un projet de transformation sociale. Cela c'est possible avec des équipes proches de nous, comme celles de la FSU et de Solidaires.

Donner un signal fort qui permette d'espérer, c'est porter cela jusqu'au plus haut niveau de notre organisation.

Olivier Le Pichon
CGT Educ'action 29



A la Commission des amendements...

travail avait intégré un amendement "international" des camarades des arsenaux de Brest. Nous avons eu, nous aussi, une discussion sur ce thème lors de notre CEx, consacrée à la préparation du congrès, autour d'un passage très contestable du rapport d'activité. Nous proposons de condamner explicitement les interventions militaires de la France. La discussion avec un camarade chargé de ces questions pour la Confédération a permis de

Porter les valeurs de la CGT auprès des jeunes...

En tant qu'enseignants, je crois que l'on peut dire que la jeunesse, on connaît. On la côtoie au quotidien.

Alors comment porter les valeurs de la CGT auprès des jeunes ?

En tant qu'enseignants, on pourrait directement leur parler de la CGT dès l'école maternelle... et coller des logos CGT sur les legos de la classe.

Blague à part, nous nous sommes réellement posés la question de la place des jeunes au sein de la CGT. Nous avons développé une réponse.

Depuis des années, la CGT Educ'action a engagé un travail militant dans les Instituts Universitaires de Formation des Maîtres. Vous savez, l'IUFM, c'est le lieu où les futurs profs apprennent à enseigner à vos enfants. C'est l'outil de formation que le ministère veut casser avec sa réforme de la "Mastérisation".

Accueillir les futurs enseignants dans le métier, leur présenter la CGT et ses valeurs revendicatives, nous a permis un véritable renouvellement de militants.

Nous sommes d'ailleurs la deuxième organisation auprès des personnels non-titulaires enseignants. Et les précaires à l'Éducation nationale, ce sont les jeunes.

Je tiens à exprimer l'importance, pour la CGT, d'engager un réel accueil syndical des jeunes salariés ou stagiaires sur leur lieu de formation.

Que ce soit dans l'Éducation, dans la Santé, dans la Fonction publique territoriale, dans les CFA, tous les stagiaires doivent être accueillis par la CGT.

Intergénérationnellement, faisons avancer la CGT !

Stéphane Bochard
CGT Educ'action 69

La CGT Educ'action 63 avait travaillé sur de nombreux amendements du document d'orientation : "*De la crise au développement humain durable*". J'ai posé ma candidature, en début de congrès, pour participer à la commission... Le texte avait été enrichi sur la partie Fonction publique avec un bémol de mon point de vue : notre amendement "*mettre fin aux suppressions de postes dans la Fonction publique, rétablir les postes supprimés, et créer les emplois nécessaires au bon fonctionnement des services publics*" n'avait pas été retenu. J-C Le Dui-gou a proposé la phrase suivante : "*La spirale des suppressions de postes dans la Fonction publique est une impasse*". Le pré-

travail avait intégré un amendement "international" des camarades des arsenaux de Brest. Nous avons eu, nous aussi, une discussion sur ce thème lors de notre CEx, consacrée à la pré-

paration du congrès, autour d'un passage très contestable du rapport d'activité. Nous proposons de condamner explicitement les interventions militaires de la France. La discussion avec un camarade chargé de ces questions pour la Confédération a permis de

rédigier un passage sur la Palestine. Un consensus s'est dégagé. Mais d'autres points ont fait débat. Notre amendement sur la condamnation de tous les contrats précaires n'a pas été retenu. Un camarade de la CGT Spectacle a fait remarquer que sans la mise en place des CDD, il n'aurait pas eu le statut de salarié. Jean-Christophe a expliqué que H. Krasucki avait négocié les premiers CDD en 1974 et ce n'était pas aujourd'hui qu'on allait revenir dessus. Ceci étant dit, une phrase a été rajoutée : "**La CGT condamne la précarité**"...

Frédéric Campguilhem
CGT Educ'action 63

L'urgence d'agir ensemble !

La crise économique et financière est structurelle. Des milliers de salariés perdent leur emploi, 600 000 jeunes sont exclus du marché du travail, les conditions d'exercice se dégradent souvent dramatiquement...

Pour la CGT, deux impératifs s'imposent : revaloriser le travail, garantir et améliorer le service public.

Elle engage la construction d'actions revendicatives interprofessionnelles sur l'emploi, les salaires et le pouvoir d'achat, les retraites, et particulièrement les services publics... pour renforcer les solidarités entre salariés du privé et du public.

Janvier est le mois des négociations annuelles obligatoires (NAO) dans les entreprises.

• Ainsi, L. Chatel avec son "pacte carrière" veut "appâter" 5 à 10 % des enseignants, principalement futurs mastérisés, avec quelques points d'indice supplémentaires...

Ne faut-il pas bâtir une plate-forme revendicative commune, public/privé, afin d'imposer déblocage des salaires et rattrapage du pouvoir d'achat ?

• La lutte exemplaire des travailleurs sans papiers, menée notamment par la CGT, éclaire sur ce qu'il faut construire pour gagner des avancées sociales.

En sortant de la clandestinité, du travail non déclaré, de la précarité, ces salariés aident à la prise de conscience de l'ensemble du salariat exploité. C'est parce que le patronat a à sa merci cette main d'œuvre sans droit qu'il peut tirer les salaires de tous vers le bas, presser les individus, aggraver les conditions de travail.

• Dans l'Éducation nationale, outre la lutte, avec le RESF, pour les élèves sans papiers, nous avons aussi notre lot de personnels sans droit : contractuels, vacataires, assistants d'éducation, médiateurs scolaires, EVS...

Quelle réflexion mener pour que les personnels titulaires prennent conscience que lutter contre la précarité, c'est revendiquer pour nous tous ?

• Ces problématiques renvoient à l'internationalisme et à la nécessité, pour transformer la société dans un cadre mondialisé, d'agir à l'échelle internationale. Plus de 25 millions de chômeurs, 4,6 millions d'emplois détruits en Europe en 2009 et 7,5 millions en 2010...

Prochaine mobilisation européenne : Bruxelles, le 24 mars 2010 !

La grève du 21 janvier dans l'Éducation et les services publics doit ouvrir sur la campagne revendicative interprofessionnelle. Elle contribue, avec les actions catégorielles, comme la manifestation nationale contre la réforme du lycée, le 30 janvier, à nourrir la lutte globale.

Soyons offensifs !

Partout, convainquons les personnels de l'Éducation de rejoindre le mouvement social, de se battre privé/public pour une autre société.

Budget 2010 : toujours moins pour l'Éducation !

16 000 suppressions de postes dans l'Éducation nationale, sur les 34 000 de la Fonction publique, sont prévues en septembre 2010.

Fin décembre, leur répartition dans les académies a été présentée au CTPM. La CGT Educ'action, avec l'ensemble des organisations, s'y est opposée estimant qu'il n'y avait aucun consensus possible hors la restitution des emplois à hauteur des besoins.

→ Dans le premier degré

Le nombre d'écoliers augmente (+ 5 400), le nombre de postes diminue ! 9 182 emplois de stagiaires sont supprimés, compte tenu qu'ils devaient exercer à quart temps devant les élèves. Cela représente environ 2 300 équivalents temps plein. **Une seule conséquence : moins d'école !** La scolarisation en **maternelle et les RASED** sont à nouveau les principales victimes de la politique budgétaire. En effet, la réduction du nombre de candidats retenus pour les formations spécialisées en aide rééducative (36) et en aide pédagogique (119), alors qu'ils étaient respectivement 252 et 544 en 2009,

confirment que la disparition des réseaux est programmée. Le nouveau cadre universitaire de formation des maîtres fait également peser les plus grandes menaces sur le maintien du CAPA-SH et DEPS. Parallèlement, *Academia* salue le rétablissement, par le Sénat, du crédit d'impôt pour l'aide scolaire à domicile, précisant : *"c'est un service à la personne comme un autre..., on trouve plus normal que l'État paie pour son jardinier que pour des cours particuliers ?"*

→ Dans le second degré

Il faut dénoncer la disparition de 6 733 stagiaires qui assuraient, chacun, un demi-service d'enseignement soit 3 366 ETP. Les raisons démographiques ne peuvent être évoquées puisque le ministère reconnaît lui-même plus 17 200 élèves en collège ou lycée. A nouveau plusieurs académies sont durement saignées. Lille (- 365) et Nancy-Metz (- 295) : cumulés depuis 2003, ce sont respectivement 5 000 et 3 000 emplois supprimés. Lyon (- 141), Caen (- 88) ou Aix-Marseille (- 89) sont à nouveau sévèrement touchés. Créteil (- 67), Versailles (- 127) voient, pour la deuxième année consécutive, leur dotation négative alors que les besoins éducatifs sont criants : une actualité dra-

matique, hélas, le prouve ! (voir p. 13) A ce bilan très sombre, s'ajoutent les 600 suppressions d'emplois d'administratifs dont **530 pour les académies**.

La création de 300 emplois d'infirmière(s) relèvera d'un plan pluriannuel "visant à doter à terme chaque établissement d'une infirmière de référence pour améliorer les conditions de soins, d'écoute et d'assistance de l'ensemble de la population scolaire". Les derniers épisodes concernant la très mauvaise gestion de la grippe A par le ministère en disent plus long sur le déficit à combler.

C'est bien, avec ce budget, que l'école est grippée !

Le système éducatif ne peut plus fonctionner. C'est pourquoi le ministère, à court de solutions, utilise tous les palliatifs : hausse des effectifs, réduction de l'offre de formation, diminution et globalisation des enseignements avec les réformes des lycées généraux, technologiques et professionnels, augmentation du temps de travail des personnels, élargissement de leurs missions, précarisation...

Contre ces mesures budgétaires qui détruisent toute ambition éducative, une seule réponse, la mobilisation !

Catherine Perret

Revalorisation salariale des enseignants : une négociation bien mal engagée

Les négociations avec le cabinet de L. Chatel ne laissent entrevoir aucune réelle revalorisation des carrières des enseignants. Pour l'instant, pas de négociation.

La communication ministérielle propose de supprimer l'échelonnement indiciaire de début de carrière (1^{er} et 2^e échelons actuels) correspondant à l'année de stage de l'enseignant, recruté aujourd'hui après la licence. Le ministre peut ainsi afficher une augmentation de salaire moyenne pour les nouveaux enseignants masterisés de 212 € par mois.

Le gouvernement propose neuf points d'indice supplémentaires à partir du 3^e échelon (IM 404) et, de façon dégressive, sur les trois échelons suivants.

→ Un collègue admis au concours en juin 2009, avec une licence obtenue en juin 2008...

Il effectue sa 5^e année post-bac en étant payé en tant que fonctionnaire stagiaire. Il perçoit sur l'année équivalente au M2 et l'année d'après, **42 120 € brut sur 2 ans.**

→ Un collègue "masterisé" et "revalorisé" sur le projet de nouvelle grille...

Avant le concours en M2, il perçoit, au mieux, 3 000 € s'il effectue les 108 h en établissement puis un traitement "d'enseignant revalorisé" pendant 12 mois. Cela correspond au 1^{er} échelon de la nouvelle grille.

Il percevra donc $3\,000 + (12 \times 1\,855) =$ **25 260 € brut sur 2 ans...**

Perte de 16 860 € !

Le document ministériel propose deux hypothèses de travail aux organisations syndicales. Dans les deux modèles, le montant budgétisé est le même.

Leur différence principale repose sur le nombre de collègues concernés.

→ La première hypothèse prévoit que 15 % des enseignants certifiés et assimilés seraient concernés sur la période 2010/2016. Le montant des heures supplémentaires (HS), moyenne arithmétique du traitement de début et de fin de carrière de la classe normale, se trouverait alors mécaniquement augmenté de 5,5 %.

→ Dans la seconde hypothèse, 26 % des collègues pourraient bénéficier de cette revalorisation de début de carrière sur la période 2010/2012. Dans ce cas, le gouvernement envisage de financer le surcoût des mesures indiciaires par l'abandon du mode de calcul des HS précité. Leur montant serait alors fixé au niveau du dernier taux en vigueur au 1^{er} septembre 2010.

Les collègues agrégés ne sont guère mieux lotis. La seule mesure de revalorisation consiste à les faire débiter directement à l'échelon 3 de la grille actuelle (IM 478).

En reprenant la situation précédente, le lauréat du concours 2008 atteint le 3^e échelon au bout d'un an en ayant touché 23 316 € alors que l'étudiant en préparation de concours touchera au mieux 3 000 €... **Perte de 20 316 € !**

Pour les collègues bi-admissibles à l'agrégation (qui ont une grille spécifique), aucune mesure de revalorisation n'est pour l'instant prévue.

En échange de cette revalorisation dérisoire, le gouvernement envisage de faire passer des dispositions dangereuses d'individualisation des carrières et de créer un "grade supplémentaire", accessible au

mérite, sur des critères ne permettant pas à l'ensemble des personnels d'y accéder, accroissant ainsi leur division.

Nous nous opposerons à de tels dispositifs. Nous demandons la disparition de l'actuelle "hors classe" et son intégration indiciaire dans un déroulement de carrière commun à tous les personnels.

La CGT Educ'action revendique pour tous une augmentation du traitement liant qualification et rémunération, commençant à deux fois le SMIC, avec un doublement du traitement sur l'ensemble de la carrière. Cette augmentation placerait, avec la valeur du SMIC actuel, le début de carrière d'un enseignant à 2 600 € bruts.

Actuellement, un enseignant débute avec un salaire de 1,3 SMIC... à la place de 2 SMIC au début des années 80 !

Pour compenser ces pertes de pouvoir d'achat, nous revendiquons une augmentation immédiate de 70 points d'indice.

La question salariale est aujourd'hui une préoccupation majeure. Seule une mobilisation très forte des personnels permettra d'avancer et de gagner sur ce dossier.

Nous sommes face à un gouvernement qui n'entame le dialogue qu'en cas de rapport de force.

À l'évidence, la reconnaissance des qualifications et le rattrapage des pertes de salaire subies depuis 30 ans ne pourront se faire sans une lutte englobant l'ensemble des salariés, du public et du privé.

Patrick Désiré

Colloque FSU / CGT : une réussite et... des suites !

La rencontre de Caen, le 10 octobre 2009, entre la FSU et la CGT a été un grand moment qui, non seulement fait tomber des murs... mais annonce aussi une construction durable entre nos deux organisations.

Pari compliqué, pari gagné !

C'est la réussite d'une méthode : démarche transparente d'un groupe de travail (dont Christophe Godard pour la CGT Educ'action), autour d'initiatives de terrain sur l'ensemble du territoire.

La formation professionnelle est un thème incontournable en cette période de crise du capitalisme et de chômage de masse. Comment apporter des réponses syndicales fortes, dans la durée, en construisant un continuum entre formation initiale et formation permanente, entre monde de l'école et monde du travail ? Qui mieux que la CGT et la FSU peuvent faire le pont entre cette volonté d'une culture émancipatrice pour tous ?

La question des contenus, des savoirs critiques, de leur accès à tous, à tout âge de la vie et en fonction de métiers qui changent constamment... se pose avec une acuité particulière. Contre un adéquationnisme qui veut réduire les formations à une insertion à courte vue, et les COP à un bureau de placement, il faut promouvoir une formation émancipatrice tout au long de la vie.

Cela a été le sens des conclusions de Bernard Thibault et Gérard Aschéri devant les 500 participants.

La suite ? Ce sera l'objet d'une prochaine rencontre à Toulouse sur la petite enfance.

Philippe Péchoux

Mastérisation : "Une parodie de concertation... de très mauvaises propositions"

Le titre de cet article reprend le titre du communiqué de presse de la Conférence des Directeurs d'IUFM (CDIUFM) suite à la présentation, vendredi 13 novembre 2009, des propositions de Châtel et Péresse pour la réforme de la formation et du recrutement des enseignants.

La CGT Educ'action partage la "consternation" de la CDIUFM, qui parle d'une "concertation alibi", d'une "vision simpliste de l'insertion professionnelle", d'une "méconnaissance de la réalité des projets professionnels des étudiants", de "masters inadaptés à la réalité du métier" et s'inquiète au bout du compte de "la fin programmée de la formation professionnelle des enseignants".

Forme et contenu des concours

- Les deux épreuves d'admissibilité vont s'appuyer sur des masters généralistes (pas d'évaluation didactique ou pédagogique). Pour les PE : une épreuve de français/culture humaniste et une de mathématiques/sciences. Les programmes scolaires constituent l'univers de référence des savoirs évalués.
- Les deux épreuves d'admission vérifieront "l'aptitude à enseigner et la capacité à conceptualiser son enseignement ou sa mission éducative" (connaissances des publics, des degrés d'enseignement, des deux curriculum de formation...). La première sera une leçon, la seconde l'analyse d'un dossier dans un champ disciplinaire et comportant des documents (écrits, sonores, iconographiques...). Sera aussi abordée la compétence "agir en fonctionnaire de l'État...".

Calendrier des épreuves

Les épreuves auront lieu en M2 : les étudiants qui le souhaitent pourront présenter les concours du 1^{er} et 2nd degrés la même année.

- **CRPE** : admissibilité septembre. Résultats novembre. Admission : mai-juin.
- **CAPES, CAPET, CAPEPS, CAPLP, CPE** : écrits dès décembre. Résultats

mi-janvier. Admission mai-juin.

- **Agrégation** : écrits en avril. Oraux en juin-juillet.

Contenu des masters

Les concours n'étant pas les seuls débouchés professionnels des masters, ces derniers ne seront pas construits en fonction des épreuves de concours.

Aux côtés des masters disciplinaires (concours du 2nd degré) va émerger une offre de masters s'appuyant sur plusieurs disciplines poursuivant une finalité professionnelle large, dont celle de répondre aux besoins de recrutement de PE polyvalents et de PLP bivalents. La question du master pour les PLP des disciplines professionnelles et de la validation des acquis de l'expérience pour les non titulaires n'a toujours pas de réponse concrète. Inadmissible !

Organisation des stages

Les stages, effectués en milieu scolaire, ne sont pas une condition pour se présenter à une épreuve. Le recteur est responsable, en liaison avec les établissements, de la répartition de l'offre de stages et de son adéquation avec les cursus des masters.

Stages préparatoires d'observation et de pratique accompagnée (108 heures) : offerts aux étudiants de M1 ou en début de M2 par groupes de 2 à 3 personnes par classe, proposés à différents moments de l'année et compatibles avec les cursus de M1. Stages en responsabilité -108 heures (voir encadré).

Formation des professeurs stagiaires

Les lauréats des concours sont professeurs stagiaires et ont la responsabilité d'une ou plusieurs classes. Un tiers de l'année scolaire est consacré à la forma-

tion professionnelle. Un cadrage national de leur formation sera élaboré sans garanties jusqu'à présent sur les contenus et modalités.

"Pour toutes ces raisons, cette réforme n'est pas acceptable et ne peut que susciter l'opposition de tous ceux qui restent attachés à la formation des enseignants". (communiqué de la CDIUFM)...

La CGT Educ'action partage ce point de vue ! Elle revendique un recrutement au niveau licence avec une formation de 2 ans sous statut de fonctionnaire stagiaire et délivrance du master à son issue. Il s'agit en fait d'une "mastérisation de la formation" et non pas de la "masterisation du recrutement".

La mobilisation contre cette destruction programmée de la formation initiale a déjà repris. Ainsi, à l'IUFM de Livry-Gargan (93), à l'initiative des formateurs, une pétition a été rédigée, soutenue par la CGT Educ'action.

Cette pétition exige tout simplement l'abrogation des décrets !

Le 15 décembre 2009, une action unitaire a eu lieu au niveau national montrant la disponibilité des étudiants et des personnels pour continuer la lutte.

Matthieu Brabant, Philippe Péchoux



Tribun

→ La CGT Educ'action gagne des élus dans les IUFM...

- À Aix-Marseille, elle obtient 2 élus au Conseil pédagogique et de la vie étudiante, 1 élu au Conseil d'école, avec dans les deux cas plus de 30 % des voix !
- À Créteil, avec 12,5 %, elle obtient 1 élu, progresse chez les PLP (89 % des voix) et les PE (13,5 % des voix chez les PE du 93).

→ Circulaire 2009-109 (20.08.2009) créant des "stages en responsabilité" pour les étudiant en master d'un maximum de 108 h dans les écoles et établissements scolaires...

Ces étudiants préparant le concours vont devenir "vacataires", affectés en fonction des besoins de remplacement... créant plus d'illusions (34,30 €/heure...) que de démocratisation des recrutements ! Nous appelons les sections CGT Educ'action à contacter ces étudiants, à les syndiquer pour, ensemble, gagner une vraie formation.

→ Circulaire pour la mise en place des diplômes nationaux de master ouverts aux étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement : rentrée universitaire 2010.

Malgré une opposition massive à ce texte (dont la CGT) au CNESER du 21.12.2009, le ministère le diffuse le 24 ! Inacceptable... (voir notre communiqué sur notre site).

Réforme du lycée :

moins de moyens, plus d'autonomie...

Le 19 novembre, Luc Chatel a dévoilé les grandes lignes de sa réforme.

Plusieurs projets d'arrêtés ont été étudiés et amendés au Conseil supérieur de l'Éducation du 10 décembre. Parallèlement, avant que les textes ne soient votés, le ministre a adressé un message à tous les chefs d'établissement avec différents documents, dont un diaporama et une note, pour expliquer comment convaincre les personnels, les élèves et les parents.

Luc Chatel accorde deux demi-journées banalisées. Le diaporama sera sûrement présenté avec les "bons" commentaires car, d'après lui, *"une réforme, c'est d'abord une méthode et un calendrier"*.

→ Classe de seconde

Actuellement, sont clairement identifiés l'horaire classe entière et l'horaire en groupe. Demain, les heures de dédoublement seront globalisées soient 10h30.

Même s'il est demandé de tenir compte de la taille des salles spécialisées, il n'y a plus de dédoublement obligatoire, ni de seuil pour les TP.

Ces heures seront réparties par le conseil pédagogique présidé par le chef d'établissement. Celui-ci désignera les différents membres après consultation des équipes pédagogiques. **Ce conseil pédagogique va devenir le lieu de tous les marchandages !**

Pour le cycle terminal, les heures de dédoublement sont aussi globalisées avec une base de 7h en 1^e ES et 1^e L, 9h en 1^e S, 6h en TES et TL, 10h en TS.

En seconde, **l'accompagnement personnalisé** remplace l'aide individualisée en maths et en français. Il s'adresse à tous les élèves **sans exception**. Pendant les 2h, les élèves bénéficieront de soutien, d'approfondissement, d'aide à l'orientation, d'aide méthodologique ou d'activités interdisciplinaires. C'est le conseil pédagogique qui décidera de la répartition des 2h. Les activités se feront probablement en classe entière. L'aide personnalisée est introduite aussi en 1^e et terminale.

L'horaire de **LV1 et LV2** est globalisé pour permettre de faire des groupes de compétences. (Pour les langues à faible diffusion, réalisation d'économies par la création d'un seul groupe !).

En seconde, les élèves devront choisir deux enseignements d'exploration de 1h30 :

- un premier au choix entre SES et Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion,
- un second au choix parmi une liste de douze à 1h30 (ou bien latin, grec et LV3 restant à 3h).

Par dérogation, il est possible d'avoir trois enseignements d'exploration distincts, ou bien un seul avec 5 ou 6h (EPS, Arts du cirque, Création et culture design).

Les élèves pourront prendre un enseignement facultatif à 3h.

→ Cycle terminal de la voie générale

En première, 15h de tronc commun à toutes les séries en français, HG, LV1 et 2, EPS et ECJS. Même horaire, même programme pour faciliter la réorientation des élèves par un rattrapage des pré-requis des disciplines de spécialisation pendant des stages passerelles.

Pour la série S, l'horaire du tronc commun généraliste va augmenter, alors que la partie scientifique diminue. Cela risque d'inspirer des élèves qui vont faire 1^e S à l'essai.

Pour la série L, l'horaire de français et de LV est divisé en deux parties : le tronc commun et une partie littérature spécifique. Le volume horaire des enseignements spécifiques des différentes séries est diminué mais avec une perte de qualité et la perte de certains dédoublements.

En sciences, la partie réservée aux TP n'est même pas clairement identifiée.

Les **TPE** sont maintenus mais l'horaire passe à 1h.

Pour l'horaire global élève, ce sont les classes terminales les moins touchées.

De nouveaux **enseignements de spécialité** apparaissent : informatique et sciences du numérique en S, économie approfondie en ES, droit et grands enjeux du monde contemporain en L. Ce nouvel enseignement de spécialité en L brouille les repères entre L et ES car le droit était l'un des débouchés de la série ES.

Disparition de l'Histoire Géographie en TS avec évaluation en fin de 1^e ; les élè-

ves qui le souhaitent pourront prendre une option Histoire Géographie de 2h.

→ La voie technologique

Les professeurs de cette voie attendent avec impatience une réforme. Derrière un affichage de façade en faveur de la voie technologique, rien de concret !

En seconde, pour les enseignements d'exploration, les élèves devront choisir en premier : SES ou économie et de la gestion. Seul le deuxième enseignement sera technologique et ne sera qu'à peine effleuré avec 1h30, sauf si les lycées technologiques bénéficient automatiquement de la dérogation pour trois enseignements d'exploration permettant aux élèves de découvrir deux enseignements technologiques différents.

Pour le cycle terminal, les grilles horaires seront présentées au CSE de mars. *"Le maître mot de la réforme des STI sera polyvalence"*.

Les treize spécialités actuelles seraient remplacées par : l'énergie et le développement durable, les systèmes d'information et le numérique, l'architecture et la construction, l'innovation technologique et l'éco-conception ou les arts appliqués. En STL, il y aurait trois spécialités.

Il y a modification du fonctionnement des EPLE valable pour tous (lycée, LP ou collège) par le renforcement du rôle du conseil pédagogique et la modification du rôle du CA. En cas de deux votes successifs négatifs sur l'utilisation des heures, c'est le chef d'établissement qui décide...

Dans ce projet, il manque l'évaluation, le bac et les programmes.

La réforme du lycée va modifier les missions des enseignants et le fonctionnement des établissements. La répartition de la dotation horaire se fera sur la base de projets concurrentiels avec objectifs et obligation de résultats.

Brigitte Créteur

Sur le site <http://www.unsen.cgt.fr/> télécharger le 6 pages "Réforme du lycée" (décembre 2009).

Rapport du Haut Conseil de l'Éducation sur l'Enseignement professionnel

"La classe de terminale CAP doit se faire exclusivement en apprentissage" !..

Telle est l'une des sept recommandations faites par le HCE, dans un rapport de 37 pages *, remis au président de la République en novembre dernier. Dans un communiqué de l'Élysée, il est mentionné que ce rapport a été accueilli favorablement... Cela ne peut que nous inquiéter !

La CGT Educ'action est en total désaccord avec cette proposition, comme avec d'autres propositions formulées par le HCE. Celui-ci préconise, par exemple, l'augmentation du nombre de lycées des métiers et le développement de toutes les dispositions dangereuses que contient ce label. La mixité des publics (élèves sous statut scolaire et d'autres sous statuts d'apprenti dans une même classe), la mixité des parcours, soit les deux premières années du Bac pro sous statut scolaire et la dernière en apprentissage pour l'ensemble des élèves de lycée professionnel. Ces propositions sont inacceptables !

Recommandations du HCE

→ Tous les élèves iraient vers une classe de seconde (générale, technologique ou professionnelle) sous statut scolaire ou contrat d'apprentissage. Le premier trimestre de la seconde professionnelle serait un temps d'observation préparatoire à l'orientation en CAP ou Bac pro. Des places seraient réservées dans les sections CAP pour les élèves de SEGPA sans que l'on sache exactement si les dits CAP seraient mis en place. La deuxième année de CAP se ferait uniquement en apprentissage. Ainsi il n'y aurait plus aucune formation CAP sous statut sco-

laire ! Cette proposition est à l'opposé de ce que nous voulons !

Les lycées professionnels devraient offrir plus de places en apprentissage, y compris pour les sections de Bac pro : c'est le développement des UFA ¹ auquel nous sommes totalement hostiles.

→ Le maintien, à long terme, du BEP comme certification intermédiaire n'est pas cohérent avec l'esprit de la réforme (suppression, à terme, du diplôme BEP dans le cursus 3 ans ?).

→ Les dispositifs nécessaires à l'accueil des bacheliers professionnels dans les STS ² ou les IUT ³ doivent se développer. Nous sommes évidemment favorables à cette proposition qui prend en compte la diversité des parcours.

→ Un bilan sur la labellisation "lycée des métiers" est nécessaire, bilan à ce jour non réalisé. Le rapport préconise d'exploiter au maximum les potentialités de cette labellisation (évidemment avec sa partie "élèves apprentis accueillis en LP") pour aller vers 50 % des lycées professionnels labellisés en 2010.

→ Le HCE recommande que la "voie professionnelle soit pensée comme une école d'entrepreneurs" !!! Il y a longtemps que ces neuf "sages" n'ont pas mis les pieds dans une classe de LP !

→ a) Le Conseil pédagogique des LP ou SEP doit intégrer des formateurs du milieu professionnel (tuteurs d'élèves, maîtres d'apprentissage).

b) Le Président du CA doit, éventuellement, être choisi parmi des professionnels extérieurs au lycée (loi d'orientation du 23 avril 2005).

c) Le nombre de professeurs associés doit être augmenté (voir lycée des métiers).

→ Les formateurs de la voie professionnelle doivent posséder une expérience directe et récente de l'entreprise et des compétences d'enseignement.

On le voit, ces propositions sont loin d'être anodines.

Le développement de l'apprentissage paraît être la seule réponse possible, pour le HCE, aux difficultés que connaissent les élèves de l'enseignement professionnel. C'est une approche "très idéologique", contradictoire avec le constat que donne le rapport lui-même sur la situation que vivent les apprentis sur le terrain : "si la finalité de l'enseignement professionnel est de mener tous les jeunes à un emploi, il lui revient donc d'assumer "la prise en charge des enfants dont les résultats, et parfois l'attitude, sont considérés comme incompatibles avec les exigences du lycée général et technologi-

que". Cette mission incombe davantage aux lycées professionnels qu'aux CFA dans la mesure où la plupart des employeurs n'acceptent pas comme apprentis les jeunes les plus difficiles".

Le rapport constate également : "De plus, des discriminations raciales et sexuelles existent à l'embauche, et excluent donc un certain nombre de candidats à l'apprentissage. La Charte de l'apprentissage (2005) appelle les employeurs à promouvoir la mixité et à respecter la diversité de la société : les jeunes gens d'origine immigrée sont sous-représentés dans l'apprentissage, même dans les secteurs déficitaires ; et la proportion de filles plafonne à 30 %, ce qui n'est pas le cas en lycée professionnel. Les formations sous statut scolaire permettent ainsi l'accès à la voie professionnelle à ceux qui ne trouvent pas d'entreprise pour un apprentissage".

A partir de ces constats, comment peut-on préconiser le développement de l'apprentissage ?

L'autre proposition "phare" de ce rapport concerne l'orientation des élèves à l'issue de la troisième. Depuis l'annonce de la réforme du bac pro 3 ans, nous n'avons cessé de dénoncer les dangers d'une orientation "précoce" des élèves vers le CAP. C'est d'ailleurs une des raisons qui nous font réclamer le maintien de sections BEP. Le rapport du HCE propose, lui, un trimestre commun à tous les élèves entrant dans la voie professionnelle. Cette disposition serait peut-être pertinente pour un certain nombre d'élèves qui hésitent entre CAP et Bac pro mais, pour d'autres, elle ne paraît pas efficace, loin de là. En effet, cela ne reviendrait-il pas à raccourcir encore la formation pour les bacheliers, à rendre encore plus difficile l'orientation "positive" vers un CAP en cours d'année, à mettre en difficulté les élèves sortant de SEGPA pendant ce premier trimestre ?

Toutes ces questions étaient déjà présentes en octobre 2007.

Il aurait été évidemment préférable de les traiter en amont pour mettre en place une véritable rénovation intégrant les trois voies du lycée.

Alain Vrignaud

* "L'enseignement professionnel", Haut Conseil de l'Éducation (2009), disponible sur notre site

¹ UFA : Unité de formation par apprentissage

² STS : Section de techniciens supérieurs

³ IUT : Institut universitaire de technologie



Rentrée 2010 : imposons l'accueil des élèves dans les meilleures conditions !

Dans l'enseignement professionnel, la rentrée 2010 sera marquée, notamment, par la poursuite de la mise en place des baccalauréats professionnels en 3 ans.

Dans un contexte de réductions massives d'emplois dans la Fonction publique (voir p. 6), nous devons exiger des rectorats l'ouverture de toutes les sections professionnelles (Bac pro, CAP) nécessaires à l'accueil des élèves.

Nous devons être extrêmement vigilants sur les conditions de cet accueil.

En effet, pour cette rentrée particulière, les lycées professionnels devront être en capacité de répondre aux demandes de tous les élèves candidats à la poursuite d'une scolarité en Bac pro, malgré "l'effet de pic" attendu.

Ce "pic" est celui des classes de 1^e du Bac pro 3 ans. Evidemment, il y aura dans ces sections les élèves sortant de seconde poursuivant le cursus 3 ans. Mais il y aura aussi, pour cette seule rentrée 2010, tous les élèves ayant terminé en juin une scolarité de BEP.

A ces élèves, l'Éducation nationale doit offrir la possibilité réelle d'intégrer une classe de baccalauréat.

De même, la réforme prévoit la possibilité, pour les élèves issus d'un CAP, d'intégrer une classe de 1^e Bac pro en 3 ans (soit la 2^e année de ce Bac pro). Cette possibilité est également offerte aux élèves souhaitant une réorientation à l'issue d'une seconde générale. Tout cela nécessite des moyens, par exemple la mise en place de classes passerelles.

Il y a donc un risque important, au vu des suppressions de postes programmées, que les recteurs cherchent à remplir toutes ces sections de 1^e Bac pro 3 ans avec 30 élèves par classe, plutôt que de maintenir les sections existantes (c'est-à-dire les sections de première "de l'ancien bac pro 2 ans").

Compte tenu de nos difficultés pédagogiques à assurer aujourd'hui un enseignement satisfaisant, ce n'est pas en "tassant" des élèves au cursus scolaires très différents dans des classes surchargées que l'on assurera la réussite de tous et la "rénovation" de la voie professionnelle.

Alain Vrignaud

Les contes du lycée cagnotte...

Surprise, ça ne marche pas...

Libération (25.11.2009) a été voir du côté du LP Costes à Bobigny, l'un des trois lycées de l'académie de Créteil testant la "cagnotte" pour les élèves venant en cours.

"Argent contre présence : trois mois après le lancement de l'expérience, les profs sont mal à l'aise. Les lycéens, eux, n'y croient plus".

• Paroles de profs...

"Pour que la cagnotte prospère, on incite les lycéens à se pister. C'est nuisible à la solidarité de la classe".

"Pour les faire venir, ne faudrait-il pas avant tout les motiver ? Et cela, c'est d'abord un problème d'orientation. Souvent les "pros" se retrouvent dans des filières qu'ils ne voulaient pas, faute de place dans celles demandées".

• Paroles d'élèves...

"Vous y croyez, vous, Monsieur, au code de la route en cadeau ? On nous a encore baladé..."

Matthieu Brabant

L'amiante tue aussi dans les établissements scolaires

Le plan "Action amiante" du ministère de l'Éducation nationale prévoit :

- une information à tous les personnels pour les sensibiliser aux dangers d'une exposition à l'amiante,
- un recensement de l'ensemble des bâtiments amiantés,
- un suivi médical de tous les personnels qui ont été ou sont exposés aux poussières d'amiante.

La brochure d'information est parvenue dans les rectorats en juin 2007, puis transmise aux chefs d'établissement qui devaient la remettre à tous les personnels titulaires ou non, à la réunion de rentrée.

Le dossier technique amiante, fourni par les collectivités propriétaires des locaux, est en possession des établissements.

La mise en place du suivi médical se fait à l'aide d'un questionnaire d'autoévaluation permettant de recenser les personnels exposés aux poussières d'amiante. Tous les personnels nés en 1949 et avant, l'ont reçu.

Dans le premier degré, les enseignants ne sont pas exposés (*dixit le MEN*) mais ils peuvent tout de même le remplir. Dans le second degré, une liste des métiers

et disciplines à risques a été établie.

Ce questionnaire doit être retourné rapidement au médecin conseiller technique du rectorat de l'académie d'exercice. Il est anonymé, puis adressé au médecin conseil de la DGRH et adressé aux services de médecine du travail et de pathologie professionnelle des CHU de Bordeaux, Rouen et Nancy.

Environ 6 100 agents l'ont envoyé en 2008.

→ Quelques remarques

La démarche complète n'est pas popularisée par les CHS académiques, départementaux et locaux.

Le dossier est adressé aux personnels sur le point de partir à la retraite, ce qui ne motive pas trop les réponses. On peut supposer que le rectorat joue sur le délai de latence du cancer pour, ensuite, ne pas prendre en compte les personnels malades puisqu'ils ne sont plus salariés.

Ce document, individualisé, est une façon détournée d'isoler les personnels.

Lorsque le dossier est retourné aux rectorats il s'en suit un silence de mort !! Personne ne sait ce que devient son dossier,

ni où en est son avancement.

Chaque rectorat connaît le nombre de dossiers reçus mais ne le communique pas aux représentants des personnels.

Bien sûr, aucun PLP Maintenance automobile n'a été infecté par l'amiante des plaquettes de frein depuis qu'il travaille dans l'Éducation nationale, ni aucun certifié Génie mécanique lors de son enseignement des traitements thermiques !!

Parmi les dossiers remontés en 2008, aucun n'est parvenu à la CGT Educ'action alors que la CGT est une des forces de l'association nationale des victimes de l'amiante (ANDEVA).

Notre organisation souhaite regrouper les camarades amiantés ou en passe de le découvrir.

Si vous avez reçu ce questionnaire, prenez contact avec la CGT Educ'action régionale et nationale.

Bernard Joly

¹ BO n° 45 du 17 novembre 2005

² Questionnaire accessible sur les sites des académies et du MEN : www.education.gouv.fr

Direction d'école... EPEP

La question de la direction d'école fait l'objet, depuis de nombreuses années et plus encore aujourd'hui, d'un vrai malaise.

Des milliers de postes restent vacants chaque année, la fonction est parfois imposée et, dans nombre d'écoles, le barème (surtout dans les maternelles) pour obtenir la direction est souvent inférieur à celui pour y obtenir un poste d'adjoint.

→ Les raisons de ce malaise sont multiples

- Charge de travail en forte hausse avec une nette tendance, par les IEN et les IA, à se décharger de tâches administratives sur les directeurs (conséquence de la fermeture massive de postes d'administratifs).
- Reconnaissance financière insuffisante.
- Manque de temps, qui justifierait des décharges de service importantes, sans commune mesure avec celles d'aujourd'hui.
- Pression des mairies qui, de plus en plus, s'immiscent dans le fonctionnement des écoles et se déchargent sur les directeurs.
- Détérioration des relations "au public".
- Responsabilités et obligations mal définies.

Pour la CGT Educ'Action, la solution ne passe ni par la création d'un EPEP, ni par un statut de Chef d'établissement pour les directeurs.

→ Si les EPEP étaient créés...

- Les politiques locales pourraient avoir la main mise sur l'école au travers de la présidence du Conseil d'Administration... phénomène amplifié avec les jardins d'éveil qui visent à supprimer les écoles maternelles. Le directeur de l'EPEP pourrait ne pas être issu de l'Éducation, serait une sorte de manager préoccupé par la gestion financière, au détriment de la qualité de l'accueil.
- Des dizaines de milliers de collègues directeurs seraient "sur le carreau" au profit de "monstres" administratifs. Aujourd'hui les 55 000 écoles que nous connaissons sont le plus souvent des structures de taille humaine et de proximité. Créer des EPEP conduirait à en supprimer des milliers.
- La porte serait ouverte à la suppression massive de postes d'enseignement. Créer des EPEP ne serait même pas une solution au problème des directions vacantes... Il n'est pas évident que les

emplois soient pourvus, autant d'EPLE sont sans chef d'établissement que d'écoles sans directeur...

→ Si un nouveau corps était créé...

- L'accession à ce corps pourrait ne pas être réservé au corps enseignant ou au corps des PE avec toutes les conséquences que cela aurait sur le fonctionnement pédagogique des écoles.
- La solution pourrait passer par l'amélioration du cadre d'emploi actuel, quant aux tâches à accomplir, au pouvoir des directeurs d'école. C'est aussi aux équipes et aux directeurs de refuser de participer à ce qui ne relève pas de leurs missions... mais notre hiérarchie sait trop bien jouer sur la bonne volonté de chacun pour faire fonctionner une machine qui n'a plus les moyens de ses ambitions !

Aussi, redéfinissons précisément ce qui relève du travail de direction et des responsabilités de chacune des institutions.

C'est une école démocratique qu'il nous faut, avec des moyens, des droits collectifs et un pouvoir décisionnel pour les enseignants et les usagers au sein des conseils d'école.

Nous demandons l'arrêt des expérimentations EPEP et leur évaluation.

→ Tout ceci passe aussi par un cahier revendicatif. Les pistes de

réflexion pourraient être...

- Une augmentation importante de la bonification indiciaire, actuellement de 16 à 40 points (grade le moins élevé de principal de collège : 80 points).
- Une augmentation de la nouvelle bonification indiciaire, actuellement 8 points (grade le moins élevé de principal de collège : 40 points).
- Une augmentation importante et uniforme de l'ISS (indemnité de sujétion spéciale).
- Une augmentation des décharges.
- La création d'emplois d'administratifs statutaires pour les écoles.

→ La CGT Educ'Action revendique...

- La création d'emplois de fonctionnaires (secrétaires, assistants sociaux, infirmiers et médecins scolaires).
- Une fonction de directeur "choisie", avec une formation conséquente et ouverte à tous les enseignants volontaires permettant une rotation à l'intérieur de l'école.
- Une décharge de service pour tous les directeurs, et en particulier ¼ de décharge statutaire pour les directeurs d'école de une à quatre classes.
- L'arrêt du recours, imposé et gratuit, aux directeurs pour le tutorat des PE en stage filé.

Luc Briatte, Yvon Guesnier, Ana Macedo

Évaluations 2010 : la réponse est dans la grève !

Les évaluations nationales en direction des élèves de CM2 vont se dérouler du 18 au 22 janvier 2010.

Un appel demandant aux enseignants de s'y opposer circule par e-mail.

La CGT Educ'Action pense que ces évaluations sont toujours mal placées dans le calendrier scolaire et seront du même type que celles de l'an dernier.

Leurs résultats ne seront pas exploitables.

Nous sommes en désaccord sur le fait que la passation et la correction engendrent une prime qui crée de la division entre collègues. Nous soutiendrons donc tous les maîtres qui, d'une manière ou d'une autre, décideront de contester ces évaluations.

Notre responsabilité syndicale nous impose de ne pas être à l'origine d'une certaine forme de "désobéissance indivi-

duelle" mais de déposer, pour les jours concernés, des préavis de grève dont voici les motifs :

- **lundi 18 janvier 2010**, pour une autre politique d'évaluations nationales à l'école élémentaire ;
- **mardi 19**, pour un traitement transparent et indépendant des évaluations nationales à l'école élémentaire ;
- **jeudi 21**, pour une amélioration du traitement de la difficulté scolaire à l'école ;
- **vendredi 22**, contre la mise en concurrence des écoles élémentaires à travers l'utilisation des résultats aux évaluations nationales.

La CGT Educ'Action appelle tous les personnels à se saisir de ces préavis.

Luc Briatte

Il y a "découverte professionnelle" et "découverte professionnelle" !

*Au collège, depuis la rentrée 2005, se côtoient DP6 et DP3. C'est sur la mise en place de cette dernière qu'un rapport de l'Inspection Générale, daté de juin 2009 *, fait le point.*

En 4 ans, la DP3 est devenue la seconde principale option de collège, juste après le latin. Elle est présente dans plus de 80 % des collèges et concerne 11,9 % de leurs élèves. Cet enseignement pâtit pourtant d'une dénomination ambiguë. Conçu à l'origine comme une aide pour les élèves qui n'envisagent pas de poursuivre des études longues (et la CGT Educ'action a fait savoir en son temps ce qu'elle pensait de cette conception !), la découverte du monde professionnel se décline désormais de deux façons : l'option de 3 heures et le module de 6 heures. Elle est assortie du récent Parcours de Découverte des Métiers et des Professions (PDMF) qui concerne tous les élèves dès la 5^e. L'Éducation nationale progresse donc dans la sensibilisation des élèves au monde professionnel, même s'il y a beaucoup à dire sur la façon dont ce travail doit être mené par les professeurs principaux, dans un contexte de diminution des postes de COP.

→ **Quelques points faibles relevés par les auteurs du rapport.**

- Selon que l'établissement propose ou non la DP6, les objectifs de la DP3 ainsi que les caractéristiques du public qu'elle accueille diffèrent sensiblement. **Étonnant, non ?**
- Les parents d'élèves, dans un "bon" collège sont souvent effrayés par l'apparition du mot "professionnelle" dans la carte des options. **Étonnant, non ?**
- Cet enseignement relève trop souvent des seuls professeurs de technologie. **Étonnant, non ?**
- Si l'option est officiellement ouverte à tous les élèves de 3^e, il est clair qu'un fléchage, conscient ou inconscient, se fait souvent en direction d'élèves en difficulté scolaire. **Étonnant, non ?**

→ **Les rapporteurs font donc des propositions.**

- Le caractère obligatoire ou non de la DP3 est un sujet qui mériterait très certainement d'être débattu. **La CGT Educ'action ne demande pas mieux !**

- Il faut clarifier le rôle et les responsabilités des différents acteurs qui s'occupent des questions d'orientation. **La CGT Educ'action ne demande pas mieux !**

- Il est impératif de lever définitivement l'ambiguïté quant à la dénomination de l'option DP3. **La CGT Educ'action ne demande pas mieux !**

- Il faut rendre obligatoire, dans la formation initiale des enseignants, un module de découverte du monde des entreprises et des organisations. **La CGT Educ'action ne demande pas mieux !**

En guise de conclusion et d'ouverture au débat dans notre organisation, ces mots d'un haut responsable de l'éducation interrogé par les auteurs du rapport : "*La DP3 ? C'est ce qui a été inventé de plus intelligent au collège depuis 30 ans, en matière d'espace pédagogique ouvert sur la société civile et l'éducation au choix*".

Evelyne Strauss

* "*La découverte professionnelle 3 heures*",
JC Billet, R. Cahuzac, 06.2009

Suite au décès d'Hakim, poignardé dans son lycée...

Suite au décès dramatique d'Hakim, élève de Bac professionnel commerce, poignardé vendredi 8 janvier 2010 au lycée Darius Milhaud du Kremlin Bicêtre (94), la CGT Educ'action s'associe au choc et à la douleur que ressentent les proches et les enseignants de l'élève. Elle tient à exprimer sa solidarité avec tous ceux qui luttent au quotidien dans les établissements contre la dégradation des conditions d'accueil et d'études des jeunes.

Elle rappelle que le lycée Darius Milhaud ne dispose que de 12 surveillants équivalents temps plein pour 1 600 élèves ! Les personnels ne réclament ni vidéosurveillance (système qui vient d'ailleurs de démontrer son inefficacité !), ni "portique de sécurité", ni "équipe mobile de sécurité" mais des personnels d'enseignement et des personnels non enseignants en nombre suffisant et formés !

La multiplication des gadgets pour masquer le manque de moyens est devenue intolérable.

Il y a urgence : comme tous les ans les incidents se multiplient, comme tous les ans les personnels alertent le Rectorat sur l'imminence d'un drame. Ainsi, un autre jeune a été blessé

au lycée Suger de Saint-Denis et les personnels réclament la nomination d'un CPE à temps plein et le retour du demi poste de surveillant supprimé à la rentrée 2009 !

Nous demandons que le Recteur nous reçoive en urgence sur les questions de violences scolaires.

Nous demandons que le Ministre renonce aux suppressions de postes pour la rentrée 2010. Nous exigeons l'augmentation du nombre de postes de surveillants et l'affectation de personnels qualifiés, entre autres des éducateurs, intégrés à des équipes pédagogiques stables.

Parce qu'un jeune délinquant a été un mineur en danger, la CGT Educ'action veut une autre politique publique en matière de protection de l'enfance, de prévention de la délinquance, des politiques pénales en général ! Elle demande ainsi qu'un travail de réflexion en équipes pluridisciplinaires soit entrepris à titre de prévention (Éducation nationale, ASE, PJJ, Juge des Enfants...).

Communiqué de la CGT Educ'action Créteil,
samedi 9 janvier 2010

*Voilà, encore une fois, on nous refait le coup de l'Autonomie...
Revoici cette Arlésienne, convoquée chaque fois que le système éducatif bute sur une difficulté...*

Le gouvernement a renoncé à escalader la réforme du lycée par la face nord. Car on peut bien faire semblant de s'énerver sur les détails, on cherchera en vain dans ce "nouveau lycée" une modernité capable de répondre aux enjeux des deux lois d'orientation.

Le président avait d'ailleurs donné le ton dans une invocation qui trahissait au demeurant son idéologie : "le lycée Napoléonien", rien que cela...

Voilà, décidément tout faux !

Car, ce que l'on attendait, c'était précisément la rupture avec ce modèle.

Conçu pour une sélection des élites qui conforte les inégalités de naissance, ce lycée ne réussit pas pour autant à fournir

que le système et donc les établissements sont sous la pression constante d'injonctions, d'annonces, de dispositifs à mettre en œuvre, toute affaire cessante. On accumule des réformes, trop nombreuses, pas hiérarchisées, pour plusieurs d'entre elles irréalistes dans leur calendrier et dont certaines semblent uniquement destinées à répondre à l'émotion de l'opinion.

Le deuxième paradoxe est sans doute la méfiance qui entoure un concept devenu opaque. L'autonomie de l'EPL est désormais suspectée d'être la boîte de Pandore pour un éclatement du service public d'éducation. Pourtant, il y a une vingtaine d'années, le consensus autour des projets d'établissements était général. À cette

L'autonomie de l'EPL est désormais suspectée d'être la boîte de Pandore pour un éclatement du service public d'éducation.

les cohortes de bacheliers que la loi lui réclame depuis 89, ni les étudiants dont le pays a besoin pour répondre au défi de son temps.

Richard Descoing avait prévenu en posant la question embarrassante. Veut-on vraiment que 80 % des jeunes accèdent au baccalauréat ?

Encore une occasion ratée ! La refondation du lycée n'aura donc pas lieu.

Les silences soulagés, les communiqués de demi-victoires, inviteront à s'interroger.

À qui profite cet immobilisme ? Qui a sauvé son lycée ?

La controverse sur le lycée ou plus largement sur l'école est une passion bien française. Pourtant, même largement médiatisées, ces polémiques sont confisquées par les spécialistes ou des corporations qui ne dialoguent guère entre elles.

Voici donc, que pour masquer la retraite, les hésitations et au final la faiblesse politique du projet, on s'en remet au génie de l'encadrement dans l'élan lyrique d'une nouvelle "gouvernance".

Pour les personnels de direction, **le premier paradoxe** de cette Arlésienne réside sans doute dans une contradiction fondamentale. On célèbre l'autonomie alors

époque, c'était plutôt l'omniprésence de l'État à travers son arsenal réglementaire qui agaçait la communauté éducative. Aujourd'hui, c'est sa volonté d'effacement qui inquiète.

On en comprend facilement les raisons. Le système est menacé par une fragmentation qui doit beaucoup à la politique du pouvoir. Contre tous les avis experts, il a renoncé à la fonction régulatrice de l'État républicain en condamnant la carte scolaire.

Cette politique surfe allègrement sur la crainte du déclassement social qui favorise une course de plus en plus précoce aux classements scolaires et au diplôme. Or, la critique éclairée des processus de reproduction sociale ne tient plus le devant de la scène intellectuelle.

L'usager est renvoyé à sa responsabilité individuelle dans l'explication de l'échec ou la réussite de son enfant. Et, bien qu'elle soit angoissante, la mystification des destins personnels encourage le consumérisme scolaire. On sait que dans cette spirale, le bon établissement recherché -par ceux qui peuvent choisir !- est avant tout celui qui garantit l'entre soi social.

La singularisation des établissements n'est pas le seul danger attribué à l'autonomie. On suspecte aussi la pente d'un État qui cherche à s'affranchir, pour lui-même, de la responsabilité des moyens et la veut déléguer aux seuls établissements en suggérant que la marge de l'autonomie soit trouvée dans ce qui existe déjà.

Cette tentation du repli est d'autant plus forte que l'État peut légitimement avancer la diversité objective des EPLE et l'impossibilité de piloter le système de manière uniforme et centralisée. Il se verrait donc simple comptable d'une obligation de résultat imposée aux établissements. Ne resterait à cet État paresseux que la responsabilité d'organiser la compétition avec des palmarès dont on connaît la pertinence.

Évidemment, la ficelle est tellement grosse qu'elle cristallise toutes les oppositions et brouille l'un des véritables enjeux d'une autonomie utile.

Car, même si le terrain est miné, la question de l'autonomie, ou plus exactement de son espace et de ses moyens, ne peut être balayée par des raccourcis. Elle impose aux personnels de direction, mais aussi à l'ensemble du mouvement syndical, l'usage d'un tri raisonné des discours qui traversent l'école. Tri notamment entre les deux dernières lois d'orientation et le tourbillon des annonces de circonstances.

Bien entendu, il faut dénoncer les reculs budgétaires, les renoncements de l'État à s'engager dans une authentique réforme, qui serait celle d'une ambition démocratique. Mais, dans le même temps, il ne serait pas très glorieux de se défausser d'un questionnement sur l'efficacité de l'EPL et cela d'autant que cette frilosité risquerait de couper le service public de ses usagers.

Car la question des échecs du système est trop souvent renvoyée à un "autre". On y trouve tour à tour la faute de l'État, celle de l'administration, celle des parents, l'oisiveté des élèves, l'air du temps...

En matière de pédagogie, au café du commerce, chacun défend un avis autorisé, parce que validé par son expérience personnelle

Or, on le sait, tout ne se vaut pas et le slogan de la "liberté pédagogique", habilement introduit par le ministre Fillon dans sa loi, mérite d'être revisité. Car chaque fois que la liberté est agitée comme un slogan contre la régulation, cela mérite que l'on y regarde d'un peu plus près.

... et quelques paradoxes

Il en est donc ainsi du débat actuel sur le lycée. La confusion entretenue par différents lobbys s'appuie sur l'existence d'au moins deux modèles de lycée.

Le premier, c'est le lycée de notre adolescence, et il ne marche pas si mal... pour une partie des élèves parce qu'il correspond à leur univers culturel et aux références sociales de leurs parents. Pour quelques établissements, il n'est même pas nécessaire d'être performant, au sens littéral, puisque, quoiqu'il arrive, les élèves réussissent.

Et puis, à côté de ce lycée qui entretient si bien la nostalgie, et le mythe de l'élitisme républicain, il y en a un autre ou des autres. Dans ces établissements, les élèves ne supportent plus ni la hiérarchisation des filières, ni la crise de sens des apprentissages. C'est le lycée d'un immense gâchis social, celui qui entretient un marché du parascolaire, ce lycée qui révèle en réalité une pédagogie invisible.

Or le projet actuel semble orienter les objectifs de l'autonomie uniquement vers une gestion différenciée des moyens. On peut se demander si cette gestion à la carte d'une part de la DGH est vraiment opportune et si urgente. Car la garantie d'un cadre réglementaire national est essentielle si l'on veut éviter la désagrégation du service public.

Cette résistance à l'éclatement du système ne pourra se faire arc-boutée à un modèle ancien et en crise.

Le conseil pédagogique trouverait donc mieux à s'employer que de répartir la part modulable des moyens qui, au demeurant, relève du conseil d'administration.

Car, en réalité, si le véritable levier des progrès du système est bien une affaire de moyens, il serait hypocrite d'esquiver une partie de sa sémantique.

Il s'agit donc tout autant, et dans une même dynamique, de questionner les moyens, à la fois pour la part de richesse qu'une nation accorde à l'école que pour la manière dont celle-ci utilise la ressource.

Ainsi, pour espérer une refondation du lycée, il serait vain de nier la complexité de l'action éducative. Car dans ce lycée démocratique, il faut admettre que dans une même classe, et le plus tard possible, cohabitent des élèves différents.

Cela nécessite de la part des enseignants un très haut niveau de qualification professionnelle. Déployer les ressources d'une véritable ingénierie didactique demande de maîtriser l'ensemble des problématiques des apprentissages. Or la

Il est possible de construire au niveau d'un établissement une intelligence collective qui permette de dominer la complexité.

liberté pédagogique est sans doute plus inconfortable qu'elle n'y paraît. La compétence de chaque enseignant s'exerce finalement de façon solitaire et parfois exposée aux réputations hasardeuses quand il ne s'agit pas des nouveaux avatars du commérage sur internet.

En revanche, il est possible de construire au niveau d'un établissement une intelligence collective qui permette de dominer la complexité. Le conseil pédagogique peut devenir cet espace qui valorise la professionnalité enseignante.

Il convient donc aujourd'hui de ne pas fuir cet espace d'initiative, ni d'entretenir à son encontre des caricatures. Il s'agit plutôt de l'investir en le centrant sur son véritable objet, une efficacité éducative qui sera tendue vers la démocratisation. Certes, cette part d'initiative de l'établis-

cette direction sera fondée sur un modèle qui reste à inventer. Et sur ce sujet, il faut aussi se garder de verser dans des anathèmes. La pédagogie a besoin de direction, c'est-à-dire de sens. Cette direction ne se décrètera pas, et d'ailleurs personne n'y

songe vraiment. Elle est affaire de construction par des professionnels, et c'est en réalité là que réside l'intérêt d'une autonomie régulée.

En définitive, il n'est pas nécessaire d'élargir le cadre réglementaire actuel de l'autonomie, puisque l'article 34 de la loi d'orientation a institué l'expérimentation. En revanche, les EPLE ont besoin d'un véritable espace d'initiative qui donne de l'efficacité à l'action d'un État.

A travers la question de la gouvernance du système, c'est un nouvel équilibre entre les responsabilités respectives de l'État et celle de l'établissement qui se cherche. Le mouvement syndical a une responsabilité essentielle pour s'opposer aux dérives qui espèrent que le marché scolaire régulera la système.

Ainsi, l'État doit conserver le pilotage du système et surtout renforcer sa capacité d'expertise de l'efficacité.

Mais cette résistance à l'éclatement du système ne pourra se faire arc-boutée à un modèle ancien et en crise. Elle ne sera efficace que si elle propose une alternative qui répondra aux attentes des usagers afin de ne pas les abandonner à un sauve-qui-peut consumériste. Cette alternative devra valoriser la professionnalité des enseignants et de l'encadrement. C'est au fond une conquête de plus à inscrire dans l'horizon du syndicalisme.

*Jean Desmares, GNPID
Principal du collège G. Tillon
La Mézière (35)*

C'est aussi la place de l'encadrement intermédiaire qui cherche également à se redéfinir dans ce processus. Des murs commencent à se lézarder entre les corps d'inspection et de direction. La direction d'un établissement doit évidemment intégrer la pédagogie puisque celle-ci en constitue le cœur et la solution.

Enseignants non-titulaires de l'État : modalités de recrutement et nature des contrats

Références textes :

Titre II du décret 86-83 du 17 janvier 1986 "Modalités de recrutement", relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'État pris pour l'application de l'article 7 de la loi 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique de l'État.

-**Recrutement des professeurs contractuels** : décret 81-535 du 12 mai 1981

-**Recrutement et emploi des agents vacataires temporaires pour l'enseignement secondaire** : décret 89-497 du 12 juillet 1989.

→ Conditions pour être recruté(e)

(Art. 3 du décret 86-83)

- Pour les personnes de nationalité française, jouir de ses droits civiques et être en position régulière au regard du service national.
- Pour les personnes de nationalité étrangère, enquête administrative préalable.
- En cas de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions portées au bulletin n° 2 du casier judiciaire : **non recrutement**.
- Aptitudes physiques exigées (possibilités de compensation du handicap).

→ Nature du contrat

(Art. 4 du décret 86-83)

L'agent est recruté par contrat ou engagement écrit. Pour les agents recrutés en application des articles 4, 5, 6 de la loi 84-16 du 11 janvier 1984, le contrat précise l'article en vertu duquel il est établi. Outre sa date d'effet et la définition du poste occupé, ce contrat ou cet engagement précise les obligations et droits de l'agent lorsqu'ils ne relèvent pas d'un texte de portée générale ou d'un statut particulier.

→ Période d'essai

Lors du premier contrat, une période d'essai est possible dont la durée peut être modulée en fonction de celle du contrat : en général, 1/6^e de sa durée pour un CDD. La période d'essai est non renouvelable et ne s'interrompt ni pendant les congés scolaires, ni pendant les congés de maladie.

Cette période est mise à profit par l'employeur pour vérifier l'aptitude physique (par un médecin agréé figurant sur la liste établie par le comité médical de l'IA) et pour donner le temps aux services académiques de demander l'extrait de casier judiciaire B2.

Pendant la période d'essai, chaque partie peut, par écrit, mettre fin au contrat, sans préavis ni motif. Cette notification prend la forme d'une lettre qui peut être remise en main propre contre signature (vu et pris connaissance, date) ou envoyée en recommandé avec accusé de réception (AR) selon les circonstances.

→ Contrat type

Vous pouvez consulter un contrat type pour les enseignants contractuels (BO n° 19 du 13 mai 1999).

En tout état de cause, les contrats doivent être clairement établis soit :

- au titre de l'Art. 4 (1° ou 2°) de la loi 84-16 : dérogation au principe énoncé à l'Art. 3 de la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires selon lequel les emplois civils permanents doivent être occupés par des fonctionnaires,
- au titre du 1^{er} alinéa de l'Art. 6 de la loi 84-16 : fonctions correspondant à un besoin permanent impliquant un service à temps incomplet d'une durée n'excédant pas 70 % d'un service à temps complet (12 h 36 mn par semaine sur la durée de l'année scolaire pour un enseignant contractuel),
- au titre du 2^e alinéa de l'Art. 6 de la loi 84-16 : fonctions correspondant à un besoin saisonnier ou occasionnel, lorsqu'elles ne peuvent être assurées par des titulaires.

Commentaire

Certaines académies semblent ne plus respecter cette obligation et, de fait, élaborent des contrats contraires à la réglementation en vigueur. Les mentions citées en référence ci-dessus sont d'autant plus importantes qu'elles serviront de base pour la transformation éventuelle d'un contrat CDD en un contrat CDI.

L'intervention du syndicat est donc nécessaire.

→ Contrats à Durée Déterminée (CDD)

• Les contrats souscrits par des personnes n'exerçant pas, à titre principal, une activité publique rémunérée **peuvent** être conclus soit pour une année scolaire, soit, s'il s'agit d'assurer un service d'enseignement dans les disciplines d'enseignement technologique et professionnel, pour une durée maximale de trois ans, renouvelable par reconduction expresse (Art. 3 du décret 81-535).

En effet, les contrats conclus au titre de l'Art. 4 de la loi 84-16 le sont pour une **durée maximum de 3 ans**, ne sont renouvelables que par reconduction expresse. La durée de ces contrats successifs **ne peut excéder 6 ans**.

Si, à l'issue de la période maximale de **6 ans** mentionnée à l'alinéa précédent, ces **contrats** sont **reconduits**, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une **durée indéterminée** (2^e alinéa du 2° de l'Art. 4 de la loi 84-16).

• Les contrats conclus au titre du 1^{er} alinéa de l'Art. 6 de la loi 84-16 peuvent être des CDD ou des CDI. Toutefois, lorsque le contrat est conclu pour une durée déterminée, celui-ci a une durée maximale de trois ans, est renouvelable, par reconduction expresse, dans la limite maximale de six ans.

A l'issue de la période maximale de six ans mentionnée à l'alinéa précédent, le contrat ne peut être reconduit que par décision expresse et pour une durée indéterminée (Art. 6 du décret 86-83).

Ceux conclus au titre du 2^e alinéa de l'Art. 6 de la loi 84-16 sont des contrats de **6 mois maximum (besoins saisonniers)** ou de **10 mois maximum (besoins occasionnels)** au cours d'une période de 12 mois consécutifs (Art. 7 du décret 86-83).

→ Vacataires embauchés pour des besoins saisonniers

Pour eux, la durée de service ne peut au total excéder un maximum de **200 heures de vacances** (Art. 3 du décret 89-497) pour **une année scolaire**, dans un ou plusieurs établissements.

Jean-Pierre Devaux

Le prochain article traitera des conditions de renouvellement des contrats CDD et de transformation d'un contrat CDD en CDI.



Une MAGE de Lettres /Histoire...
Ça existe encore ?

C'est la sempiternelle question... Eh oui
ça existe encore... mais c'est une espèce
en voie d'extinction !

Commençons par le commencement...

L'histoire débute en janvier 1993...

C'est le point de départ d'une "carrière"
de Maître Auxiliaire qui dure jusqu'à
aujourd'hui. A l'époque, j'étais étudiante à
Paris IV-Sorbonne et, en tant qu'étran-
gère, je travaillais à mi-temps. J'ai écumé
tous les arrondissements de Paris et j'ai vu
défiler tous les types d'établissements :
collège, lycée, LP, ce qui m'a permis d'en-
seigner dans tous les niveaux de la 6^e au
BTS. A l'époque, les MA étaient des bou-
che-trous, ils effectuaient des remplace-
ments de courte ou de longue durée (deux
semaines, trois mois, rarement toute l'an-
née). Ma situation était plus précaire
qu'aujourd'hui : il arrivait qu'après une
suppléance d'un mois, je reste pendant
deux mois sans travail... et les vacances
n'étaient pas payées. Aujourd'hui, les
contractuels sont dans la même situation !

2000 - Je change enfin de situation...
D'étudiante, je deviens salariée. Je peux
donc travailler à plein temps. J'ai un poste
à l'année mais je change d'établissement
chaque année... C'est le plus difficile.
J'arrive dans un établissement, je m'y
plais et je m'investis avec les élèves, mais
je ne peux pas mettre en place des projets
à long terme : le sentiment de frustration
est permanent. Voilà, la fin de l'année
arrive, c'est un nouveau départ et je ne
sais même pas où je vais atterrir ! Il faut
attendre la rentrée pour connaître l'éta-
blissement d'affectation...

La seule consolation pour moi était l'aide
que j'apportais aux élèves, surtout ceux
qui étaient en grande difficulté, et ils
étaient nombreux. Mon objectif, c'est de
leur transmettre un savoir mais aussi de
rétablir le dialogue, les motiver, leur
redonner confiance en eux, et aussi en
l'école, les convaincre que c'est ce qui les
aidera à construire leur avenir. Réussir à
en aider au moins quelques-uns, c'est une

victoire, si minime soit-elle. Ma nature
optimiste me pousse à ne jamais baisser
les bras. Pour moi, enseigner, c'est plus
qu'un métier, c'est une vocation !

2005 - Je m'inscris au concours "profes-
sionnel" (de 2000 à 2005, deux concours
sont ouverts pour résorber la précarité, le
"réservé" et le "professionnel") mais,
faute d'avoir la nationalité (j'étais en
cours de naturalisation), je ne peux pré-
senter mon dossier devant le jury.

Au bout de douze ans d'expérience, mon
"statut" a changé, je deviens MAGE
(Maître Auxiliaire Garanti d'Emploi).
Depuis 2005, tous les MA ont signé un
CDI, un "geste" de la part du ministère de
l'Éducation nationale sous la pression des
syndicats. La situation des MAGE reste
moins précaire que celle des contractuels
en CDI qui intervient après six ans
d'exercice ininterrompu ainsi que celle
des contractuels en CDD, plus nombreux,
et dont les contrats se renouvellent en
fonction des besoins de l'académie. Les
rars MAGE qui existent encore sont
donc presque privilégiés !!!

2009 - Les non-titulaires ont enfin des
représentants à la Commission Consulta-
tive Paritaire. C'est une victoire pour la
CGT... Grâce à ma collègue, M^{me} Schiavi,
militante à la CGT, qui m'a proposé d'être
tête de liste CGT à la CCP pour l'acadé-
mie de Paris, je suis élue.

J'étais sympathisante de la CGT depuis
quelques années, je participais aux mani-
festations, aux mouvements de grèves et
j'ai toujours trouvé écoute et soutien
auprès de mes collègues syndiqués. L'en-
gagement et la lutte sociale ne m'étaient
pas étrangers : étudiante, d'abord, avec
l'UNEM (l'Union des Étudiants Maro-
cains) au cours de mes études supérieures
au Maroc, ensuite en tant que déléguée
syndicale dans le comité des résidents à la
maison du Maroc à la Cité Internationale
Universitaire de Paris. Il était donc tout
naturel que je me syndique à la CGT, dont
les valeurs et les revendications répon-
dent à mes attentes.

Par la suite, j'ai suivi une formation syn-

dicale sur le rôle des élus, au centre
Benoît Frachon de la CGT (avant même
d'être syndiquée). Cette formation a été
l'occasion pour moi de rencontrer des
camarades qui venaient de différentes
académies et de pouvoir échanger,
ensemble, nos impressions, nos points de
vues. Elle m'a permis de connaître plus
profondément le rôle des élus, le fonc-
tionnement de l'organisation syndicale,
ses revendications, ses luttes.

Mon rôle actuel d'élue me permet de me
pencher plus concrètement sur la situa-
tion, très précaire, des non-titulaires, à
travers les cas et les problèmes rencontrés
par les collègues contractuels (ensei-
gnants, AED...). Cela rend la lutte encore
plus nécessaire aujourd'hui, surtout avec
les réformes en cours dans l'Éducation
nationale, qui touchent les titulaires mais
plus encore les non-titulaires, à cause des
suppressions de postes, de la Mastérisa-
tion des concours... La conséquence,
c'est de renforcer la précarité en fermant
la porte des concours aux non-titulaires
puisque la majorité d'entre eux n'a que la
licence.

Aujourd'hui, plus que jamais, une mobili-
sation des non-titulaires est nécessaire,
voire primordiale. Dans cette perspective,
un collectif CGT Educ'action des non-
titulaires de la Région parisienne, qui
regroupe les académies de Paris-Créteil-
Versailles, va être mis en place pour une
action unitaire plus forte et plus organisée
qui permettra de faire pression sur le
ministère... et d'obtenir satisfaction. La
lutte doit continuer tant que la précarité
existe.

**Heureux nous serons, titularisés et avec
beaucoup d'emplois !**

"À force d'abandon, nous avons fini par ne plus savoir très bien qui nous étions. À force de cultiver la haine de soi, nous avons fermé les portes de l'avenir. On ne bâtit rien... sur la détestation de son propre pays... Voilà pourquoi nous devons parler de notre identité nationale... Ce qui serait dangereux ce serait de faire comme si tout allait bien... C'est avec cette politique de l'autruche qu'on laisse le champ libre à tous les extrémismes... La France est un pays où il n'y a pas de place pour la burka..., pour l'asservissement de la femme... On ne peut pas vouloir bénéficier de la sécurité sociale sans jamais se demander ce que l'on peut faire pour son pays..., vouloir bénéficier des allocations chômage sans se sentir moralement obligé de tout faire pour retrouver du travail parce que les allocations sont payées par le travail des autres..., vouloir profiter de la gratuité des études... et ne pas être assidu aux cours, ne pas témoigner de la considération pour ses professeurs et ne pas respecter les bâtiments qui vous accueillent... Devenir français, c'est adhérer à une forme de civilisation, à des valeurs, à des mœurs"...

Nicolas Sarkozy, président de la République, novembre 2009

"L'instrumentalisation de l'histoire par Sarkozy n'est pas nouvelle : du discours de Dakar à celui du Latran, de la récupération de Jaurès à celle de Guy Môquet, de l'esclavage aux enfants de la Shoah, le chef de l'État a eu maintes fois l'occasion de montrer, outre sa très grande ignorance du passé, une forte propension à sortir les faits historiques de leur contexte pour les tourner à son profit personnel ... C'est à la Chapelle-en-Vercors, haut lieu de la résistance au nazisme que Sarkozy, a rassemblé dans un même amalgame l'invasion de la France par l'armée allemande en 1940 et les immigrants d'aujourd'hui. Ce nouvel exemple de la manipulation de l'histoire... dépasse, par sa force symbolique, ce à quoi il nous avait jusqu'ici habitués..."

Bernard Girard, historien

"On ne s'attardera pas sur la proximité des élections régionales ou sur les aboiements d'un Front National qui se définit de plus en plus comme le concurrent idéologique du président de la République ... On peut, en revanche, s'attarder sur les fondements idéologiques d'une politique dénuée d'éthique, qui va de la xénophobie d'État à l'injustice sociale, qui inscrit l'homme africain hors de l'histoire, ou qui fait de chaque fait divers le prétexte d'un peu plus de police et d'un peu moins de justice".

Michel Tubiana, président d'honneur de la LDH

■ On se lâche...

• Jean-François Copé : "On va libérer la parole. Point !" (sur RTL).

• André Valentin, maire UMP de Gussainville (40 habitants) : "Il est temps qu'on réagisse, parce qu'on va se faire bouffer... Y'en a déjà dix millions, dix millions que l'on paye à rien foutre".

• Nadine Morano : "On ne fait pas le procès d'un jeune musulman. Sa situation, moi, je la respecte. Ce que je veux du jeune musulman, quand il est français, c'est qu'il aime son pays, qu'il trouve un travail, qu'il ne parle pas le verlan, qu'il ne mette pas sa casquette à l'envers".

• Christian Estrosi : "Si à la veille du second conflit mondial, dans un temps où la crise économique envahissait tout, le peuple allemand avait entrepris d'interroger sur ce qui fonde réellement l'identité allemande, héritière des Lumières, patrie de Goethe et du romantisme, alors peut-être, aurions-nous évité l'atroce et douloureux naufrage de la civilisation européenne".

• François Baroin : "Confondre identité nationale et immigration revient à présenter l'étranger comme la cause de toutes nos difficultés aujourd'hui. D'un point de vue strictement électoral, la ficelle est trop grosse, et les gens ne s'y trompent pas ... Il y a désormais un risque de remontée du Front national favorisé par la crise, d'une part, et par ce débat qui ne peut que le servir". (Le Monde)

■ Identité, identités...

"La défense de notre modèle culturel et de la "douce France" chantée par Trenet passe par la redéfinition de notre identité nationale".

Frédéric Lefebvre, porte-parole de l'UMP

"L'identité", est une "sorte de foyer virtuel" auquel il nous est indispensable de nous référer pour expliquer un certain nombre de choses, mais sans qu'il ait jamais d'existence réelle..."

"J'ai connu une époque où l'identité nationale était le seul principe concevable des relations entre les États. On sait quels désastres en résultèrent".

Claude Lévi-Strauss, anthropologue, penseur de la diversité et de l'unité de l'humain

"Chaque individu est porteur d'identités multiples qui ne peuvent être réductibles à l'identité nationale... De plus, les identités collectives sont mouvantes ; en France, pas plus qu'ailleurs, il n'y a de valeurs établies une fois pour toute dans lesquelles chaque nouvel arrivant est sommé de se fondre. Grâce à un processus d'échanges interac-

tifs, les identités évoluent. Le vrai défi est de parvenir à un juste équilibre, afin de respecter les identités existantes, et de leur permettre de s'enrichir par l'ouverture aux autres cultures du monde".

Joëlle Farchy, professeure des universités, (Le Monde, mai 2007)

"L'identité française a changé bien plus profondément par l'accession des femmes au vote ou au droit à la contraception, que par la présence, sur le sol français, de minorités polonaise, algérienne ou malienne".

Tzvetan Todorov, historien

■ Être français...

"Je voudrais vous faire part de ma propre expérience, celle de devenir française... Je suis née en Grèce, pays dans lequel l'État, jusque dans les 70, avait la tentation de délivrer un certificat de loyauté... En venant (en France), j'ai eu d'emblée le sentiment que je pourrais y vivre pour toujours, chose que je ne pouvais savoir avant d'y être. C'est un sentiment fort, que nul État ne peut prescrire ni interdire... Mon sentiment à l'égard de la France a été le bonheur d'être dans un pays ayant le goût des autres. Ce pays a encore la réputation d'aimer les autres, de les reconnaître, de les accueillir... Selon l'historien Gombrich, l'histoire humaine est un fleuve qui parcourt des paysages différents et jamais les mêmes. Il nous faut donc admettre que nos valeurs, y compris celles que nous appelons nationales, puissent avancer sur ce fleuve et se renouveler".

Marietta Karamanli, députée PS, à l'Assemblée nationale

"La naissance de la France se réalise par la conquête militaire d'au moins cinq cultures... la Bretagne, l'Occitanie, l'Alsace, une partie de la Flandre et du Pays basque, la Corse... Cela donne à la France une identité très spécifique qui est beaucoup moins marquée par le droit du sang. Très tôt, il y a un sentiment national étonnant..., un art de vivre ensemble..., une majoration de l'identité de choix de culture et de volonté d'un destin commun, largement façonné par la Révolution... L'idée que cela fasse doute et qu'il faille en discuter me stupéfie... Ma mère était Savoyarde. Je dois d'être Français à un succès diplomatique de Napoléon III, tandis que pour Le Pen, je suis un Rital... Cette logique de fabrication de la France se détruit si on la ferme..."

Si on décide que c'est à la date du 3 août 1789 que s'arrête (cette) fabrication, je cesse d'être citoyen... Je suis éperdument fier d'être par hasard né dans ce pays. Mais je n'ai pas envie que cette chance soit fermée à d'autres, au nom d'un sectarisme qui n'est pas dans notre histoire".

Michel Rocard (Nouvelobs.com)

nationale...

■ Vrai débat...

"Ce débat est intéressant. Il est utile de se demander de quoi nous sommes faits..., de réfléchir à la question de savoir ce qu'est être français. Répondre à cette question est passionnant. Cela étant, le débat d'aujourd'hui me paraît tout à fait caractéristique de la tentation autoritaire française".

Mona Ozouf, historienne

"Le vrai débat doit s'engager sur les valeurs de vivre ensemble, les droits et les moyens de l'exercice de la démocratie. Liberté, égalité, fraternité sont des valeurs qui ont un sens pour le plus grand nombre d'entre nous. C'est affirmer la vision d'une société avant tout "en humanité", "en solidarité". Une société construite par la capacité et le pouvoir d'agir, l'intervention des travailleurs, des citoyens pour l'accès aux droits fondamentaux, pour la réponse aux besoins, pour la protection de la planète. Repenser un modèle de développement, un partage plus juste de la richesse créée...".

Agnès Naton, secrétaire de la CGT

"Les Hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité publique".

Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789

■ Chape de plomb...

"Tous les sondages d'opinion le montrent : les thématiques de l'immigration, de l'Islam sont en chute libre et sont passées largement derrière les inquiétudes économiques. La réalité de la France est qu'elle est en train de réussir son processus d'intégration : les populations d'origine musulmane y sont globalement les plus laïcisées et les plus intégrées d'Europe, grâce à un taux élevé de mariages mixtes. Pour moi, le signe de cet apaisement est précisément l'effondrement du FN... Je pense de plus en plus que le sarkozysme est une pathologie sociale... Son habileté est de fonctionner sur deux pôles : d'un côté la haine... ; de l'autre la mise en scène d'actes en faveur du culte musulman... Dans tous les cas, la thématique ethnique est utilisée pour faire oublier les thématiques de classe".

Emmanuel Todd, démographe et historien (Le Monde)

"On se souvient de la mobilisation des historiens contre la loi définissant le système colonial comme "positif". Cette initiative trahit une sorte d'obsession de l'État, qui veut à tout prix

encadrer l'écriture de la nation française. Le "débat" va, en outre, se tenir dans des lieux hautement symboliques. Participer à un débat sur la nation française... en se rendant à des convocations en préfecture, là où sont délivrés ou refusés les papiers aux étrangers, voilà qui est spécial... En revanche, je suis favorable à l'ouverture d'un débat sur l'histoire de France... Il faudrait essayer d'intégrer toutes les mémoires... dans le récit national. L'enjeu central et difficile est celui de la construction d'un nouveau récit républicain".

Benjamin Stora, historien (L'Humanité)

"Eric Besson avait, en 2007, parfaitement analysé cette imposture qu'il met aujourd'hui en œuvre. Son livre, "Les inquiétantes ruptures de M. Sarkozy" reste une des meilleures descriptions de ce qu'est le sarkozysme... Il veut un débat?... Qu'il parte du rapport 2009 du Programme des Nations unies pour le Développement, "Lever les barrières : mobilité et développement humains". Qu'il explique à l'opinion publique que l'immigration profite non seulement au migrant, mais aussi aux pays de départ et d'accueil... Qu'il parle honnêtement de sa politique en matière d'asile en expliquant que les chiffres qu'il avance pour vanter la générosité de la France ne sont pas de son fait : ils résultent de la jurisprudence des juges de cour nationale du droit d'asile...".

Serge Portelli, magistrat

"Un citoyen privé de pouvoir linguistique, en difficulté de conceptualisation et d'argumentation, ne pourra pas prendre une distance propice à la réflexion et à l'analyse, sera plus perméable aux discours sectaires et intégristes qui prétendent lui apporter des réponses simples et définitives, pourra plus facilement se laisser séduire par les stéréotypes qui offrent du monde une vision dichotomique et manichéenne, se soumettra plus docilement aux règles les plus arbitraires pourvu qu'elles lui donnent l'illusion de transcender les insupportables frustrations quotidiennes d'une vie privée de sens. Être capable de vigilance et de résistance contre les utilisations perverses du langage... voilà ce qui fonde notre identité nationale, voilà ce qui fait que nous sommes citoyens d'une république laïque et fraternelle".

Alain Bentolila, linguiste (Le Monde)

"L'emprise totale du contrôle des personnes fonde le totalitarisme des États policiers... Sous couvert d'un "débat" sur ce qui définit l'identité nationale..., chacun deviendrait co-responsable du contrôle identitaire ! Cette identité normative... a comme toutes normes pour fonction essentielle de produire des a-normaux, les exclure, les "reconduire à la frontière" de l'identité. Faire exister "l'étranger" dans nos esprits... sera la première vérification empirique d'une identité nationale ainsi fabriquée...".

Michel Agier, EHESS et directeur du Centre d'études africaines

"Le drapeau, c'est l'image de la République, et, quand on l'insulte, c'est la République elle-même qui est insultée !".

Jean Chérioux, sénateur UMP...

"La République est respectée si elle est respectable !"

Nicole Borvo, sénatrice communiste

■ École et identité nationale...

"Les nouveaux programmes insistent plus fortement sur la dimension nationale... C'est bien la question "qui est de la Nation et qui n'en est pas ?" qui est au cœur dans la volonté réaffirmée d'un retour aux fondamentaux...".

Si "identité nationale" il y a, c'est assurément dans la revendication de cette terre d'accueil : de l'accueil des enfants du regroupement familial des années 70 à RESF aujourd'hui. Pour les enseignants, majoritairement, la France tolérante et accueillante se définit là".

Benoit Falaize, INRP (site Café pédagogique)

Chiffres

3... jour d'août 1789 où l'Assemblée constituante fait citoyens français les protestants, les juifs, les comédiens, les gens de couleur...

13... nationalités, au moins, parmi les femmes et les hommes combattant le nazisme sur le plateau du Vercors...

20... pourcentage des troupes françaises parlant le français à la Bataille de Valmy (1792), grand moment de cristallisation nationale...

72... pourcentage de Français convaincus que le débat sur l'identité nationale est avant tout "une stratégie pour gagner les élections"...

7 500... euros, amende infligée pour délit d'outrage à la Marseillaise, instaurée par la loi sur la sécurité intérieure de mars 2003...

14 millions... Français ayant en 1999 un parent ou un grand-parent immigré, soit 23 % de la population...

Nicole Hennache

Accord Santé et Sécurité au travail dans la Fonction publique

Engagées dans une négociation sur les conditions de travail depuis plus d'un an, les organisations CGT de la Fonction publique ont décidé d'apposer leur signature au "Protocole sur la santé et les conditions de travail" dans la Fonction publique.

Cet accord contient des avancées réelles tout en ayant d'importantes limites.

Si le texte soumis ne correspond pas à l'ensemble des attentes de la CGT, il marque des progrès et n'entraîne pas de régression des droits des personnels et de leurs représentants. Cela a conduit les organisations CGT de la Fonction publique à considérer que **les insuffisances du texte n'étaient pas suffisantes au regard des avancées importantes pour ne pas apposer leur signature au bas du document.**

Au niveau des insuffisances du texte, la première remarque générale est que les mesures concernent quasi exclusivement les versants "État" et "territorial" de la Fonction publique, alors que des améliorations sont aussi nécessaires pour les agents de la Fonction publique hospitalière. Il est vrai que les mesures en vigueur dans la Fonction publique hospitalière et le Code du travail étaient des références quant au but à atteindre mais cela ne sous entend pas que ces mesures sont "idéales". Au contraire, **il s'agit d'un socle sur lequel s'appuyer pour gagner des avancées encore plus favorable.** Cependant les mesures en vigueur dans les versants "État" et "territorial" de la Fonction publique étaient tellement insuffisantes (les Comités Hygiène Sécurité par exemple ne traitaient pas des conditions de travail) que l'alignement sur ces textes représente une **avancée considérable.**

Une autre insuffisance importante est que, globalement, il n'a pas été possible d'avancer sur les moyens mis en œuvre pour l'amélioration des conditions de travail, le gouvernement refusant d'afficher des chiffres financiers dans le protocole (ce qui devra donner lieu à d'autres mobilisations). Parmi les moyens, il eut été impératif que la Fonction publique se dote d'objectifs ambitieux en matière de recrutement de médecins du travail ou de prévention, ceux-ci devant mettre en œuvre ce protocole.

Au plan positif, cet accord rappelle que sa signature engagera l'ensemble des employeurs publics, en rappelant leurs

obligations de résultat en matière de mise en œuvre des mesures de santé au travail et leurs responsabilités.

La mise en place des CHSCT, en lieu et place de simples CHS, dans la Fonction publique d'État et la Territoriale, est une revendication historique de la CGT.

Ces mises en place de CHSCT constituent globalement un progrès, même si les questions du rythme des réunions, des autorisations d'absences des membres des CHSCT, de leur formation restent à préciser. De plus, dans le versant "État", les CHSCT sont créés, pour l'instant, auprès des CTP.

C'est un premier pas mais nous devons engager la lutte pour que ceux-ci soient créés auprès des établissements dès qu'ils sont composés de plus de 50 salariés comme stipulé dans le code du travail.

Les mesures proposées pour les risques majeurs (risques psychosociaux, troubles musculo-squelettiques, risques cancérogènes, mutagènes et nuisibles à la reproduction) comme leur traçabilité, permettent qu'ils soient enfin identifiés. Ils feront l'objet d'orientations avec des outils de mesure et de prévention précis.

La référence aux démarches fondées sur l'accord national interprofessionnel de juillet 2008 sur le stress au travail est importante, même s'il faudra œuvrer pour **obtenir un véritable et rapide plan d'action sur les risques psychosociaux.** Au regard de l'actualité dramatique récente et des déclarations du ministre du travail, la CGT réclame avec force dans la Fonction publique l'ouverture de négociations spécifiques sur ce sujet ainsi que sur la question de la pénibilité ouvrant droit à un départ anticipé à la retraite.

Si les mesures d'évaluation et de suivi proposées vont dans le bon sens, le fait d'aborder, de front, la question de l'organisation du travail, des réorganisations et de leur influence sur la santé des agents peine à émerger. **Le recrutement de médecins du travail et le respect des**

obligations légales quant à la visite médicale pour les enseignants sont indispensables pour que ces mesures ne soient pas vides de sens. L'obligation de résultat des employeurs devrait nous aider à obtenir satisfaction en soumettant cette question aux CHSCT.

Cet accord majoritaire doit déboucher rapidement sur des textes de mise en œuvre sur lesquels la CGT sera de la plus extrême vigilance. Il doit constituer un point d'appui pour mieux appréhender les enjeux majeurs des conditions de travail qui, dans le public comme dans le privé, se sont gravement dégradées depuis des années.

Il va de soi que, à lui seul, il ne saurait apporter toutes les réponses à des questions dont les solutions passent également par une toute autre politique en matière de moyens et d'effectifs.

A l'évidence, les avancées obtenues l'ont été grâce à la montée des revendications sur les questions de santé et de pénibilité au travail, aux différentes initiatives menées, dont la campagne TMS en cours (ci-dessous), et aux mobilisations depuis des mois dans d'autres secteurs.

Christophe Godard



Notre Fédération a lancé une campagne contre les Troubles Musculo-Squelettiques et la pénibilité au travail.

Témoignez, écrivez...

à l'adresse :

changeonsletravail@ferc.cgt.fr

La place des retraités au sein de la CGT

"À la lecture du rapport d'activité confédéral, il est difficilement compréhensible que celui-ci "oublie" les multiples actions engagées ces trois dernières années par notre Union Confédérale des Retraités (souvent intersyndicalement), que ce soit pour l'augmentation des pensions, leur indexation sur les salaires, pour la défense de l'hôpital et des services publics de proximité, contre les hausses des forfaits médicaux et la baisse des remboursements..."

Nous avons apprécié la partie consacrée aux retraités dans le rapport d'introduction. Les retraités ont été souvent très nombreux dans les manifestations à l'initiative des "actifs". "Tous Ensemble" n'a pas été et n'est pas seulement un slogan, c'est une réalité. Beaucoup de revendications nous concernaient d'une manière ou d'une autre, au moins pour nos enfants et petits enfants. C'est ainsi que nous avons notamment participé aux luttes contre le CPE en janvier et mars 2006, aux grandes mobilisations de 2009 (29 janvier, 19 mars, 1^{er} mai, 13 juin), aux actions pour l'emploi industriel, le 22 octobre dernier. Nous serons présents, en 2010, pour exiger le maintien des régimes de retraites par répartition.

Le document d'orientation laisse aussi une place très réduite aux retraités. Pourtant, nous sommes plus de 13 millions dans notre pays et 20 dans peu d'années. À la CGT, les retraités représentent près de 20 % des effectifs et le nombre annuel de timbres est proche de 12 (FNI compris). Le titre III ne parlait que de la "... syndicalisation du plus grand nombre de salariés". La résolution n° 5 n'évoque pas les Unions Fédérales de Retraités qui constituent pourtant un lien essentiel des retraités avec leur ancien secteur professionnel dans les entreprises à statut et dans les grandes entreprises. Ce lien permet d'assurer la **continuité syndicale** dans de bonnes conditions. Combien perdons-

nous de syndiqués quand ils partent à la retraite lorsque la dimension professionnelle n'existe plus ?

La représentativité des retraités dans nos instances pose aussi un problème.

Malgré ce qu'affirme Bernard Thibault dans le dernier numéro de "Vie Nouvelle", les retraités n'ont pas les mêmes droits ni le même statut que les syndiqués salariés. Autant nous n'accepterions pas d'être des demi-citoyens dans les scrutins politiques, autant **nous ne sommes pas d'accord pour être des demi-syndiqués** avec 1 mandat pour 20 cotisations contre 1 pour 10. Pour nous, rien ne justifie une telle différence.

Nous sommes tout à fait d'accord avec la phrase du rapport introductif : "C'est aussi faire en sorte que chaque syndiqué compte pour un dans le fonctionnement quotidien de la CGT". Nous disons chiche ... dans toutes les dimensions de l'activité.

Il ne peut y avoir de lien direct entre le taux de cotisation et la représentativité au sein de notre CGT. C'est une question politique : les retraités veulent être des syndiqués à part entière. Il n'est pas question, bien sûr, comme le laisse entendre certains, de prendre le "pouvoir", d'appeler à la grève ou d'aller négocier les aug-

mentations de salaires, mais nous voulons avoir toute notre place. Rassurez-vous, aucun retraité n'a l'intention de postuler au poste de secrétaire général de la CGT.

Cela devient insupportable, voire méprisante, d'être considérés comme des demi-syndiqués ! Des camarades retraités ont consacré une grande partie de leur vie au syndicat et ils ont gagné de nombreuses conquêtes sociales dont bénéficie, aujourd'hui encore, la population française.

Il est important, il est essentiel, il est nécessaire que la CGT s'adresse aux jeunes et améliore leur taux de syndicalisation, mais il ne faut pas négliger ou oublier les retraités. Nous avons l'ambition de la jeunesse, **osons l'ambition intergénérationnelle.**

Enfin, vous pourrez compter sur les retraités dans les luttes prochaines et dans celles pour la défense des retraites en 2010 avec les mesures néfastes qui vont nous tomber dessus.

Réaffirmons plus que jamais que **la retraite est un droit solidaire**, ce n'est pas une assurance individuelle !"

Intervention de l'Union Fédérale des Retraités au 49^e Congrès confédéral

Quelques réflexions sur le Congrès

C'est impressionnant ! 1 000 délégués venus de tous les coins de France et de toutes les professions, avec des expériences diverses et des situations souvent différentes, mais tous animés d'une **volonté commune : que la CGT soit le grand syndicat dont les salariés ont besoin.**

Le contexte de tenue du congrès est marqué par le contraste entre les difficultés rencontrées par le monde du travail et la prospérité des activités financières et boursières. Il souligne le besoin de renforcer le syndicalisme en France et dans le Monde et il confère un rôle majeur à la CGT, premier syndicat de notre pays.

Un grand moment du Congrès a été l'accueil d'une importante délégation de travailleurs sans papiers, syndiqués à la CGT.

Les débats ont souvent été riches même si certains ont, quelquefois, remis en cause les positions de notre CGT, qui ne sont pas assez tranchées ou qui, au contraire, le sont trop.

C'est la diversité : la CGT n'est pas monolithique ! Certains souhaitent des revendications plus claires et plus précises, ces camarades oublient les repères revendicatifs, pourtant à la disposition de tous les congressistes.

Quelques intervenants n'ont pas lu les propositions des commissions des amendements et interviennent sur des textes déjà votés. Mais il y a souvent des interventions de grande qualité.

Bref, ce fut un grand moment de syndicalisme.

*Gérard Corneloup
Section Nationale des Retraités de la CGT Educ'Action*

L'UGICT-CGT a réalisé un "baromètre des professions intermédiaires". Celles-ci représentent 23 % de la population active et 73 % d'entre elles sont des internautes. Par manque de panel spécifique, le sondage a été fait sur internet, en juin 2006, juin 2007 et mars 2009.

Le questionnaire a concerné 600 salariés répartis équitablement en six catégories :

- professeurs des écoles, instituteurs et assimilés (enseignants),
- professions intermédiaires de la santé et du travail social,
- professions intermédiaires administratives de la fonction publique,
- professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises,
- techniciens,
- contremaîtres,
- agents de maîtrise.

Les résultats analysés dans cet article concernent la 1^{re} catégorie qui comprend : personnel enseignant 1^{er} et 2nd degré (sauf les agrégés considérés comme cadres), CPE, surveillant, maître-éducateur, formateur, animateur de formation continue.

L'échantillon a été pondéré en tenant compte du poids réel de chacune des six catégories d'après les dernières données de l'INSEE, à savoir l'Enquête Emploi 2007.

Certaines questions complémentaires n'étaient posées qu'aux personnes concernées (ainsi, l'évaluation de l'évolution du métier n'a été posée qu'à celles ayant exprimé une évolution de leur métier).

Pour un échantillon de 600 personnes, l'intervalle de confiance est compris entre 1,7 et 4,0 % selon le pourcentage effectif de réponses. Les évolutions constatées ne sont donc significatives qu'au-delà de 2 %.

Exercice du métier

• Parmi les enseignants qui trouvent que leur **métier** évolue, 79,7 % jugent cette **évolution négative** (42,2 % en 2007, 52,2 % en 2006), due aux moyens et conditions de travail pour 77,3 % (55,4 % en 2007, 62,8 % en 2006), aux objectifs assignés pour 54,3 % (45,4 % en 2007, 47 % en 2006), à la contrainte de temps pour 28,8 % (19,9 % en 2007, 13,4 % en 2006).

• Les enseignants considèrent ne pas avoir les **moyens** de travailler correctement à 62,1 % (50,6 % en 2007). Aujourd'hui, les conditions d'exercice du métier leur font courir des **risques juridiques** à 54,3 % (49,3 % en 2007, 57,2 % en 2006), des **risques pour leur santé** à 34,6 % (29,4 % en 2007, 34,6 % en 2006).

• Alors qu'on n'a jamais autant parlé de travail d'équipe et d'interdisciplinarité, les enseignants ont le sentiment d'appartenir à un **collectif de travail** pour 56,3 % (66,4 % en 2007, 66,9 % en 2006).

• Le travail et ses évolutions empêchent les enseignants d'exercer pleinement leur métier à 66,3 % (43 % en 2007, 45,1 % en 2006). L'exercice de leur métier interfère négativement sur leur **vie privée** à 41,4 % (29,2 % en 2007, 26,5 % en 2006).

• Comme les personnels de santé, les enseignants portent toujours aux nues l'**intérêt de leur travail** (89,8 % en 2009) même s'il y a une légère érosion. Les différents critères sur le contenu du travail sont pourtant en régression constante : augmentation de l'autonomie (17,7 %), augmentation des responsabilités vécue positivement (25,5 %).

• L'**augmentation des responsabilités** est due à l'évolution des tâches (59,8 %), à l'évolution de l'organisation du travail (40,5 %) et à l'évolution du métier (58,8 %).

• Les dispositifs pour récompenser le **mérite** se multiplient, pourtant les enseignants estiment ne pas être reconnus dans leur travail à 59,8 % (35,8 % en 2007, 49,1 % en 2006).

Les enseignants ont de moins en moins le sentiment de **pouvoir évoluer** 32,7 % (37 % en 2007, 44,7 % en 2006) et de pouvoir accéder à la formation professionnelle 63,6 % (71,9 % en 2007, 82 % en 2006). Leur appréciation sur la **formation** est critique. Ils estiment qu'elle correspond à leurs besoins à 51,2 % (69,8 % en 2007, 68,5 % en 2006) et à leurs demandes à 39,7 % (52,6 % en 2007, 69,4 % en 2006). La formation est reconstruite à 43,1 % (52,7 % en 2007) et elle permet d'évoluer à 36,2 % (61,4 % en 2007).

Salaire et temps de travail

Seuls 35,9 % des enseignants estiment que l'État a la capacité financière d'**augmenter les salaires**, mais 53,9 % estiment que faire des **heures supplémentaires** n'est pas un bon moyen pour augmenter les salaires. Si 55,2 % (49,4 % en 2007) envisagent de faire des heures supplémentaires, seuls 39,5 % (32,9 % en 2007) en font réellement et elles sont payées pour 77,6 % d'entre eux (43,9 %

en 2007). Ce fort écart pour les heures payées entre 2007 et 2009 peut laisser supposer que les enseignants qui faisaient auparavant des heures bénévoles (soutien, préparation aux examens, récupération de cours...) se font aujourd'hui payer. Les heures supplémentaires ne sont presque jamais récupérées. Le slogan "**Travailler plus pour gagner plus**" ne semble pas avoir l'effet escompté car 53 % (57,6 % en 2007) des enseignants seraient prêts à faire des heures supplémentaires pour gagner plus.

Retraite

Les enseignants sont prêts à repousser la date de leur départ en retraite pour avoir une meilleure retraite (53,4 %), parce qu'ils aiment leur travail (29,7 %), pour assurer l'équilibre des caisses de retraite (13,9 %).

Efficacité des syndicats

Pour les différents thèmes concernant le syndicalisme, les sondés donnaient une note de 1 (pas du tout efficace) à 5 (très efficace). C'est la moyenne des notes qui est reportée dans le graphique. Pour les différents thèmes, l'appréciation des enseignants sur l'efficacité du syndicalisme est en augmentation et au-dessus de la moyenne des catégories intermédiaires. Sont **adhérents** d'un syndicat **29,1 %** des sondés (20,9 % en 2007, 17,8 % en 2006). Les enseignants n'adhèrent pas à un syndicat parce qu'ils n'en voient pas l'utilité (23,1 %), parce qu'ils n'ont pas de contact avec un syndicat (21,2 %), parce que les revendications sont trop généralistes (31,4 %), pour d'autres raisons (51,9 %) (plusieurs réponses étaient possibles).

Les enseignants ont toujours une haute opinion de la valeur de leur métier mais ressentent une dégradation constante de leurs conditions de travail et de leur formation ainsi qu'une augmentation des risques juridiques ou médicaux.

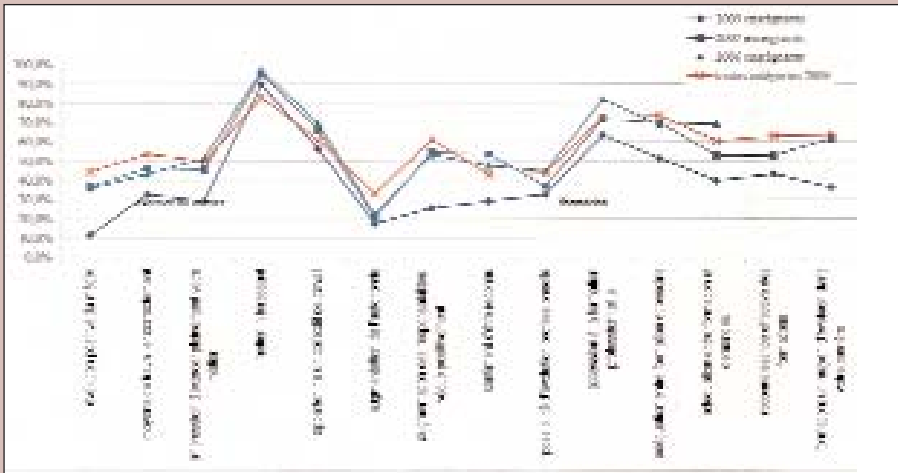
→ Voir les graphiques ci-contre.

Brigitte Créteur

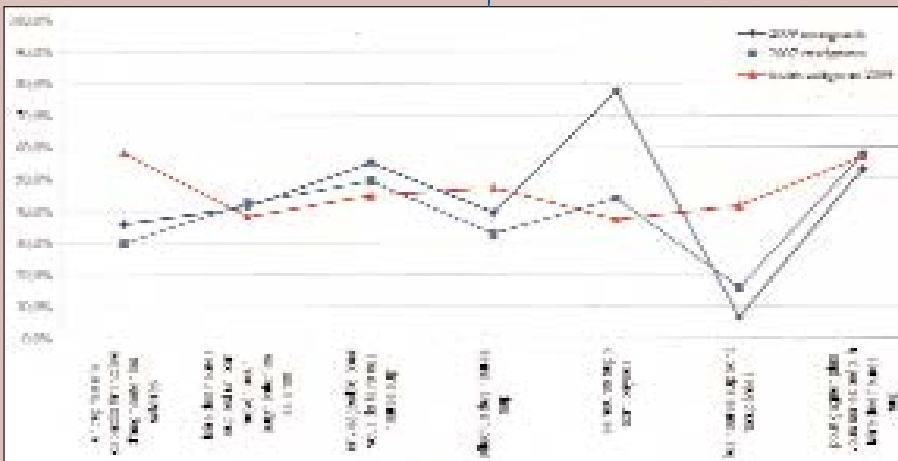
* Union Générale des Ingénieurs, Cadres et Techniciens

du métier ?

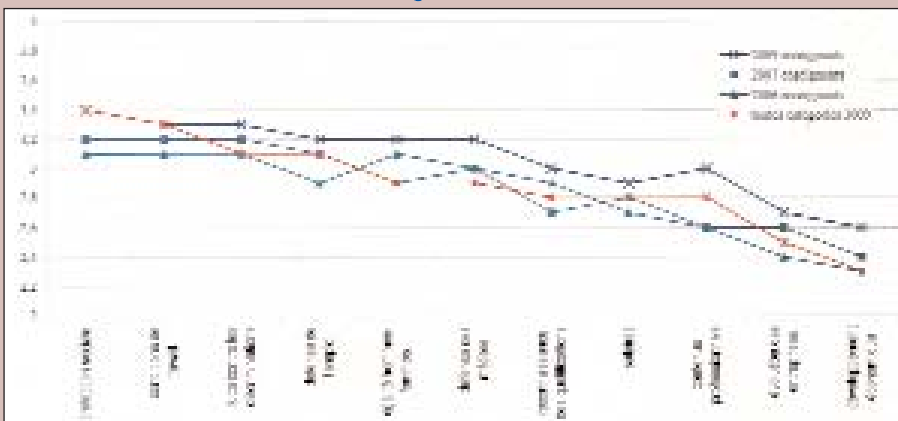
■ Métier / Travail / Carrière



■ Salaire et temps de travail



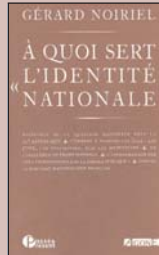
■ Syndicalisme



Copenhague...

Le sommet ne doit pas sonner le glas de la lutte contre le changement climatique. "...La CGT demande avec la CES et la CSI à tous les pays de poursuivre leur action pour la reprise de la négociation au niveau international..." (communiqué sur le site de la CGT).

Lire...



■ **"A quoi sert l'identité nationale ?"**
Gérard Noiriel
Agone, 2007

La logique identitaire a toujours accompagné les discours nationalistes. L'expression "identité nationale", popularisée par J-M Le Pen dans les années 80 pour stigmatiser les immigrés, a été au centre de l'actualité avec la création du "ministère de l'immigration et de l'identité nationale" en 2007 et l'est de nouveau avec le "débat" actuel..., tous deux initiés par N. Sarkozy. Ce livre donne des éléments éclairant les stratégies à l'œuvre dans le champ politique, notamment aujourd'hui, à la veille de rendez-vous électoraux.



■ **"Des hommes libres. Une histoire de la grève des travailleurs sans-papiers"**
Bernard Rondeau,
Marion Esquerre
Coll. Beaux livres, 2009

Depuis 2008, 6 000 travailleurs sans papiers se sont mis en grève pour obtenir une régularisation de leur situation. Avec un immense courage, ils ont dépassé la peur de l'arrestation pour engager une lutte au grand jour. B. Rondeau les a photographiés. Les récits de M. Esquerre ont mis en lumière leur vie et leur combat. Cet ouvrage nous montre et nous parle d'hommes libres.



■ **"Quelle formation pour les enseignants ?"**
Hors série du CRAP,
Cahiers pédagogiques
Mars 2009

Ce dossier sur la formation des enseignants et les réalités d'un métier exigeant, propose des réflexions de chercheurs, des témoignages de praticiens et ouvre sur ce qui se fait dans d'autres pays. Il s'adresse aux formateurs aussi bien qu'aux futurs enseignants. Alors qu'une réforme de la formation est en cours, le simple habillage "master" ne répond ni aux besoins, ni aux défis de cette formation.

Acad : AIX-MARSEILLE
Daniel CHARPIN / URSDEN-CGT
Bourse du Travail Benoit Frachon
23 Bd Charles Nédélec
13003 MARSEILLE
Tél. : 04 91 62 74 30 / Fax : 04 91 08 91 42
e-mail : ursden.aixmille@wanadoo.fr ou
damien.charpin@numericable.fr

Acad : AMIENS
Dominique HEMMER / URSEN-CGT
27 rue du Petit Bout
60690 HAUTE EPINE
Tél./Fax : 03 44 13 06 93
e-mail : ursencgtpicardie@aol.com

Acad : BESANCON
David CHARTIER / UASEN-CGT
Maison du Peuple
11 rue Battant
25000 BESANCON
Tél. : 03 81 81 31 34
e-mail : cgt.acad.besancon@free.fr

Acad : BORDEAUX
Jean-Marie BENABEN / URASEN-CGT
Bourse du Travail
44 Cours Aristide Briand - Bureau 101
33075 BORDEAUX CEDEX
Tél. : 05 56 91 80 54
e-mail : urasencgt@wanadoo.fr

Acad : CAEN
Christophe LAJOIE / URSEN-CGT
3 allée du Bois
14740 SAINT MANVIEU-NORREY
Tél. : 06 32 18 39 51
e-mail : sden14cgt-elucapa@wanadoo.fr

Acad : CLERMONT-FERRAND
Michel GRANGIER / URSEN-CGT
Maison du Peuple
Place de la Liberté
63000 CLERMONT-FERRAND
Tél. : 04 73 36 69 97
e-mail : ursencgt@free.fr

Acad : CRETEIL
Matthieu BRABANT / CGT Educ'action Créteil
Bourse du Travail
9/11 rue Génin
93200 SAINT DENIS
Tél. : 01 55 84 41 06 - 06 77 81 34 83
e-mail : eluscgteduc@orange.fr
cgteduc.creteil@wanadoo.fr

Acad : DIJON
Claude CADOT - Coordination régionale / URSEN-CGT
Maison des Syndicats
2 rue du Parc
71100 CHALON-SAONE
Tél. : 03 85 46 09 07
e-mail : ursen-dijon.cgt@wanadoo.fr

Acad : GRENOBLE
CGT Educ'action
Bourse du Travail
32 avenue de l'Europe
38030 GRENOBLE CEDEX 2
Tél. : 04 76 09 19 67
06 70 36 52 70 - 06 72 46 20 37
e-mail : uasen-cgt.grenoble@wanadoo.fr

Acad : LILLE
Brigitte CRETEUR / URSEN-CGT
Bourse du Travail
Rue Geoffroy Saint Hilaire
59042 LILLE CEDEX
Tél. : 03 20 52 27 91
e-mail : ursen.lille@wanadoo.fr

Acad : LIMOGES
Véronique SALAVIALE / URSEN-CGT Educ'action
Maison du Peuple
Rue Charles Michels
87000 LIMOGES
Tél. : 05 55 10 85 44
e-mail : v.salaviale@voila.fr

Acad : LYON
Jean-François PETIT / UASEN-CGT
Bourse du Travail
Place Guichard
69422 LYON CEDEX 03
Tél. : 04 78 62 63 60
e-mail : educationcgtlyon@wanadoo.fr

Acad : MONTPELLIER
Agnès CATALA / URSEN-CGT
Maison des Syndicats
474 allée Henri II de Montmorency
BP 9592
34000 MONTPELLIER
Tél. : 04 67 65 47 22 - 06 86 67 80 37
e-mail : ursen@cgt-lr.fr

Acad : NANCY-METZ
Philippe KUGLER, Catherine PRINZ / URSEN-CGT
CRL-CGT
10 rue de Méric - PB 42026
57054 METZ CEDEX 02
URSEN-CGT - 17 rue Drouin - 54000 NANCY
Tél. : 03 87 75 19 07 - 06 37 78 63 54 (C. Prinz)
e-mail : kugler.metz@wanadoo.fr

Acad : NANTES
Maryse LePRON, Vincent LAIGLE / URSEN-CGT
Maison des Syndicats - Case postale n° 1
1 place de la Gare de l'Etat
44276 NANTES CEDEX 2
Tél./Fax : 02 28 08 29 68
e-mail : ursen.nantes@free.fr

Coordonnées académiques de la CGT Educ'action

Acad : NICE
CGT Educ'action Nice
4 place Saint François
06300 NICE
Tél. : 04 92 91 17 06 - 06 62 01 08 93
e-mail : cgleducation06@wanadoo.fr

Acad : ORLEANS-TOURS
Alain BARIAUD / URSEN-CGT
1 rue des Tilleuls
37550 SAINT AVERTIN
Tél. : 02 47 28 13 91 - 06 03 94 76 25
e-mail : alainbariaud@aol.com

Acad : PARIS
Catherine BARTOLI, Dante BASSINO, Christophe SOLARCZYK
SDEN-CGT
Bourse du Travail
3 rue du château d'Eau
75010 PARIS
Tél. : 01 42 00 02 52 - 06 73 46 18 65 (portable élus)
mail : sden75@orange.fr

Acad : POITIERS
Bertrand VERHAEGHE / URSEN-CGT
Maison des Syndicats "Le Nil"
138 route de Bordeaux
16000 ANGOULEME
Tél. : 05 45 60 29 53 - 06 08 51 52 26
e-mail : ursen.cgt.poitiers@free.fr - sden.cgt16@free.fr

Acad : REIMS
Jean-Louis POMMIER / URSEN-CGT
11 rue du 8 Mai 1945
08160 NOUVION-SUR-MEUSE
Tél. 06 17 61 26 80
e-mail : jl.pommier@wanadoo.fr

Acad : RENNES
Pierre-François RIMASSON / URSEN-CGT
8 rue SAINT LOUIS - CS 36429
35064 RENNES CEDEX
Tél. : 02 99 79 38 69 - 06 63 59 35 24 (élus CAPA)
e-mail : reperes5@wanadoo.fr - Edouart@aol.com (élu)

Acad : ROUEN
Coordination régionale / URSEN-CGT
Maison des Syndicats
26 avenue Jean Rondeaux
76108 ROUEN CEDEX
Tél. : 02 35 58 88 36 - 06 79 56 96 26 (élus CAPA)

Acad : STRASBOURG
Raymond RUCK / CGT Educ'action Alsace
22 rue de Vendenheim
67300 SCHILTIGHEIM
Tél. : 03 88 62 25 25
e-mail : cgteducals@wanadoo.fr

Acad : TOULOUSE
Aline LOUANGVANNASY / La CGT Educ'action Midi-Pyrénées
7 place du Fer à Cheval
31300 TOULOUSE
Tél 06 23 98 24 18 - FAX 05 61 21 82 23
e-mail : ursencgt.midipy@wanadoo.fr

Acad : VERSAILLES
Marie BUISSON / UASEN-CGT
Maison des Syndicats
245 bd Jean Jaurès
92100 BOULOGNE
Tél. : 01 46 09 98 70 - FAX : 01 46 09 90 19
e-mail : uaserver@wanadoo.fr

Acad : GUADELOUPE
Aude GIRONDIN / SEP-CGTG
4 Cité Artisanale de Bergevin
97110 POINTE-A-PITRE
Tél. : 05 90 90 11 43 / Fax : 05 90 91 04 00
e-mail : sep.cgtg@wanadoo.fr

Acad : MARTINIQUE
Gabriel JEAN-MARIE / SMPE-CGTM
Maison des Syndicats
Jardin Desclieux - Porte 6
97200 FORT DE FRANCE
Tél. : 05 96 70 57 17
e-mail : smpe.cgtm@wanadoo.fr

Acad : GUYANE
Adolphe BARTHELEMI / STEG-UTG
7 avenue Ronjon
97300 CAYENNE
Tél. : 05 94 31 26 42 / 06 94 21 67 67 - Fax : 05 94 30 82 46
e-mail : adolphe.barthelemi@wanadoo.fr

Acad : LA REUNION
Jean-Marc GAMARUS / CGTR Réunion
114 rue du GAL de Gaulle - BP 829
97476 SAINT DENIS CEDEX
Tél. : 02 62 90 93 40
e-mail : sgpen-cgtr@wanadoo.fr

Acad : MAYOTTE
Morgane RENARD / ScDEN-CGT
58 champ des Ylans
97680 COMBANI
Tél. : 02 69 61 43 93
e-mail : cgt.mayotte@gmail.com

Acad : POLYNÉSIE
Thierry MAROLLEAU / STEN-CGT
BP 11697
98709 MAHINA
e-mail : marolleau.t@gmail.com

La CGT Educ'action
263, rue de Paris - case 549
93515 Montreuil cedex
Tél : 01 48 18 81 47
Fax : 01 49 88 07 43
Mél : unsen@ferc.cgt.fr
Site : www.unsen.cgt.fr